



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024



**SIGIDURS**

établissement public

PRÉVENTION | COLLECTE | VALORISATION  
DES DÉCHETS MÉNAGERS



# SOMMAIRE

## **PREAMBULE**

<b>1. Contexte macro-économique associé aux évolutions réglementaires liées à la gestion des déchets.....</b>	<b>3</b>
1.1 Rappel du contexte et chiffres clés (ORDIF) .....	3
1.2 Ralentissement de l'inflation et incertitudes financières .....	4
1.3 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes.....	4
1.4 Les Biodéchets.....	4
<b>2. Prévisions budgétaires 2024 .....</b>	<b>6</b>
2.1 La stratégie financière du Syndicat pour 2024.....	7
2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Sigidurs .....	7
2.2.1 Des recettes réelles de fonctionnement en baisse pour 2024.....	8
2.2.2 Des recettes réelles d'investissement en hausse pour 2024 .....	10
2.3 Hypothèses d'évolution des dépenses .....	12
2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement .....	12
- Pôle Prévention et sensibilisation au tri des déchets.....	12
- Pôle Collecte.....	14
- Pôle Traitement et valorisation.....	17
- Pôle Administration Générale : dépenses du personnel et structuration des effectifs .....	24
2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée .....	26
<b>3. Synthèse .....</b>	<b>30</b>
<b>4. Annexes.....</b>	<b>31</b>

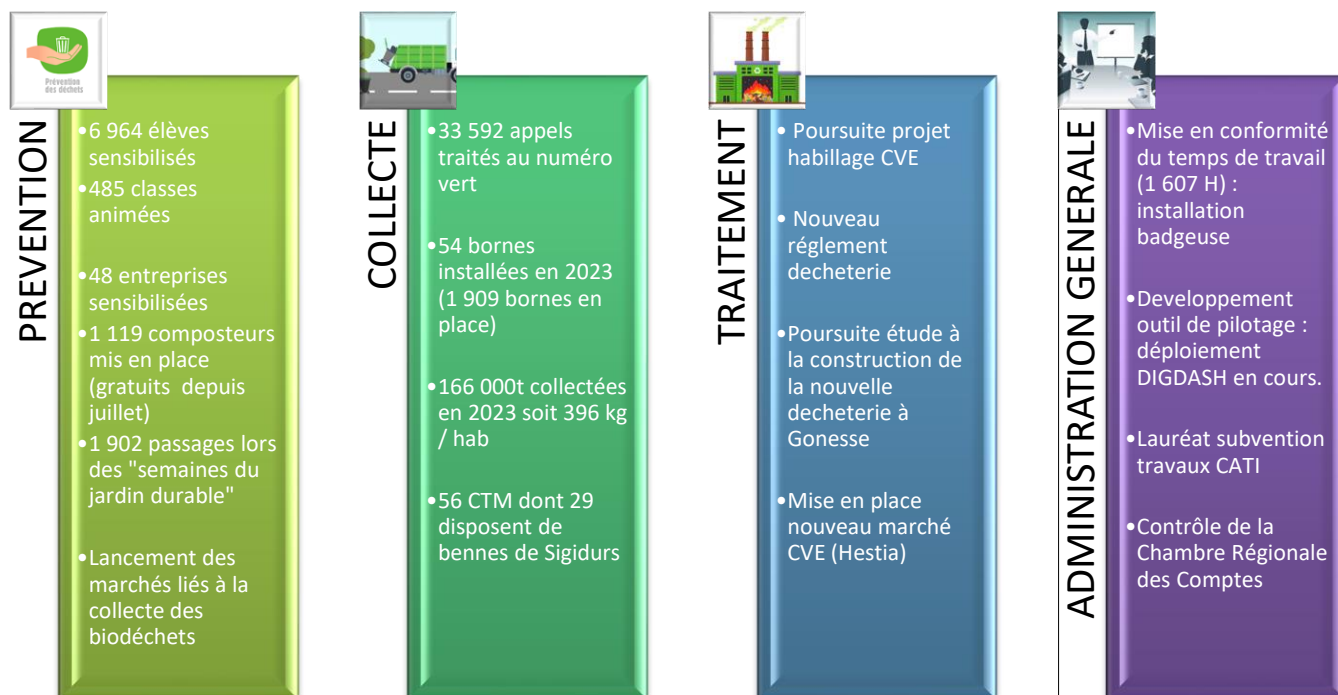
## PREAMBULE :

Le Sigidurs, Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, est situé à l'Est du département du Val d'Oise (95) et à l'Ouest du département de Seine-et-Marne (77).

Il est compétent pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, et, la production d'énergie. Le territoire du Sigidurs compte trois collectivités adhérentes, représentant 59 communes et 421 516 habitants : la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF – 42 communes – 360 010 habitants) située sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, une partie de la Communauté d'Agglomération Plaine et Vallée (CAPV – 7 communes – 51 169 habitants) et une partie de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France (C3PF – 10 communes – 10 337 habitants). Sur le périmètre très étendu du syndicat, il existe une très grande disparité de l'habitat, avec un territoire nord semi-rural et un territoire sud urbain très dense.

Pour assurer ses missions, le Sigidurs dispose d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et d'un réseau de 6 déchèteries ainsi qu'un partenariat avec des syndicats limitrophes sur deux déchèteries.

## Ce que l'on peut retenir de l'année 2023 (données consolidées à date) :



## Un petit bilan sur l'année 2023 : des satisfactions avec

- Une **optimisation des coûts** du syndicat par le biais d'une remise en concurrence de nos prestataires, permettant une maîtrise des coûts malgré un contexte économique défavorable : le renouvellement des marchés de collecte, exploitation CVE.
- Mise en place de la gratuité des composteurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 par le Sigidurs afin de répondre à la nouvelle réglementation sur le tri des déchets alimentaires.
- L'instauration d'une limitation de dépôts en déchèterie : les quantités de déchets accueillies en déchèteries ont très fortement baissé, grâce à la mise en place du nouveau règlement instaurant un quota de passages (15) depuis le 1<sup>er</sup> juillet : bilan en cours de consolidation.
- La mise en conformité du temps de travail (1 607H) : installation badgeuse, phase expérimentale depuis septembre 2023.

- Le Sigidurs a été bénéficiaires de plusieurs subventions d'investissement dans le cadre des projets phares du mandat : biodéchets, CATI

### Mais des motifs d'inquiétudes sont également présents pour 2024 :

- L'application des nouveaux taux de TGAP 2024 qui poursuivront leur impact sur notre épargne nette (incinération 14€/t et enfouissement 58€/t).
- Un contexte financier de croissance faible engendrée par les différentes crises (sanitaire, économique, énergétique) et forte inflation qui appelle à poursuivre une gestion rigoureuse des finances du syndicat. En effet, l'évolution des dépenses est plus importante que les recettes : ce qui se traduit par « l'effet de ciseau » illustrant une diminution des recettes accompagnée d'une augmentation des charges.

Ce rapport d'orientations budgétaires porte sur l'exercice 2024 mais également sur les engagements pluriannuels du Syndicat. Il comprend l'ensemble des éléments relatifs aux principaux flux de déchets collectés et traités par le Sigidurs.

### **Les défis et les choix du mandat pour l'année 2024 sur nos grands projets :**

- Concernant le CVE, la poursuite du projet de l'habillage architectural, qui pour rappel, représente bien plus qu'une simple enveloppe esthétique. Il incarne l'alliance harmonieuse entre fonctionnalité et esthétique, en intégrant des éléments novateurs pour refléter la modernité et l'engagement envers une gestion durable de l'énergie. En 2024, les réunions avec les services urbanisme restent à venir. En termes de calendrier, le dépôt du permis de construire est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et le lancement des appels d'offres des marchés de travaux au 2<sup>eme</sup> semestre. Le début des travaux sera entamé en 2025.
- Malgré une procédure de maîtrise foncière complexe et longue, pour renforcer son réseau de déchèteries, le Sigidurs s'est lancé dans un projet de construction d'une nouvelle déchèterie à Gonesse : nous avons une autorisation d'occupation temporaire (AOT progressif). Les actions à venir relatives à ce projet sont le lancement des appels d'offres, la désignation d'une entreprise chargée de travaux (fin MOE 2024).
- La prévention occupera une place prépondérante en 2024 avec le déploiement de l'instauration du tri à la source des biodéchets.
- La maîtrise d'œuvre du CATI et sa réhabilitation commenceront en 2024 : l'objectif de déménagement des bureaux pour les agents du Siège est prévu fin 2024.

Comme énoncé par le référentiel budgétaire et comptable M57, adopté par le Sigidurs depuis 2023, le Comité Syndical est réuni pour débattre des orientations budgétaires du Sigidurs dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif 2024 prévu lors de la prochaine séance du 18 mars 2024.

# 1. Contexte macro-économique associé à la gestion des déchets.

## 1.1 Rappel du contexte et chiffres clés (source : ORDIF)

Autrefois du ressort des communes, la gestion des déchets des ménages s'est exercée progressivement au niveau intercommunal avant de devenir une compétence obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, au fur et à mesure des réformes territoriales engagées.

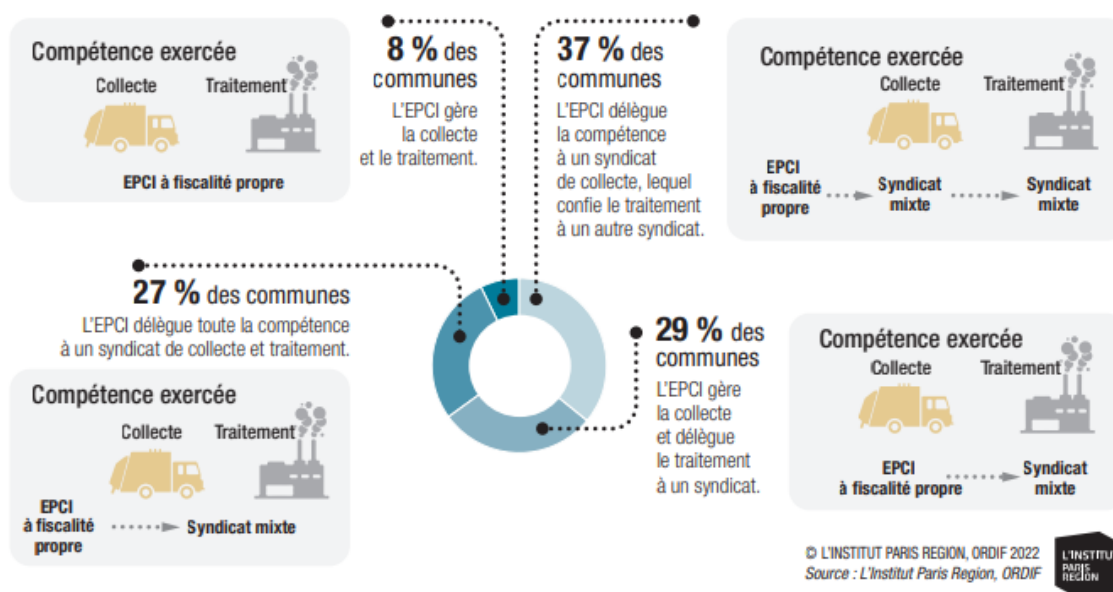
C'est la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui a conforté les nouvelles coopérations afin de renforcer les compétences des intercommunalités organisées autour des bassins de vie.

Ces différentes réformes ont ainsi divisé par cinq le nombre d'établissements chargés de la collecte des déchets. Elles ont aussi mis fin à la gestion communale des déchets (hors Paris).

La simplification s'arrête là, car les périmètres des syndicats de traitement ont été maintenus globalement, ce qui conduit encore aujourd'hui à des situations locales souvent complexes, rendant parfois difficile la mise en application des stratégies et des objectifs régionaux de réduction et de valorisation des déchets.

Au 1er janvier 2022, la région compte 64 établissements publics ayant au moins une compétence « déchets », dont 12 établissements publics territoriaux (EPT), 32 syndicats mixtes, ainsi que 20 EPCI (communautés de communes—CC, communautés d'agglomération—CU).

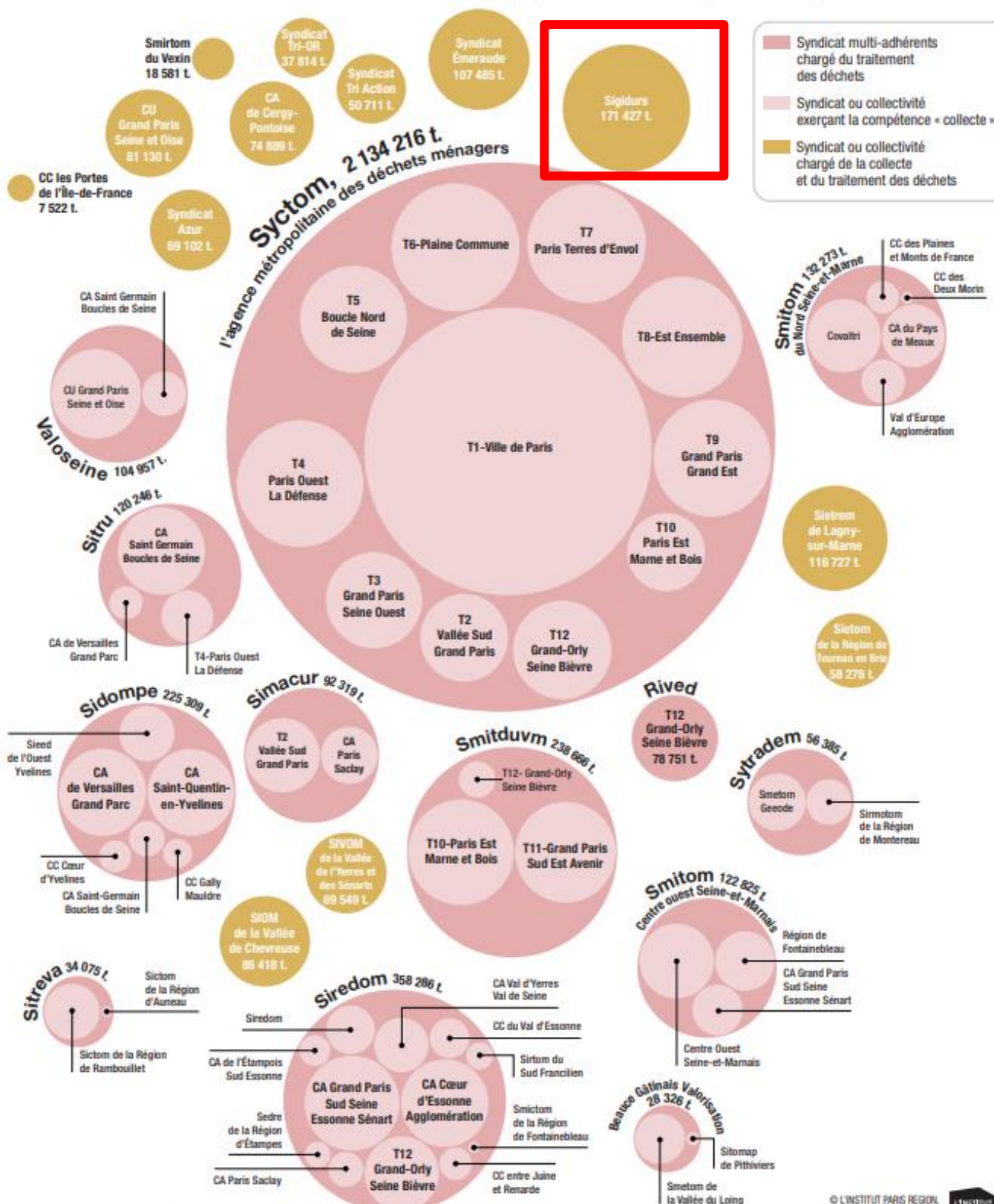
### Modalités d'exercice de la compétence « déchets » : quels montages en Île-de-France ?



Après les grandes réformes territoriales, les évolutions restent ponctuelles et dépendantes des choix des élus en termes d'harmonisation du niveau de service, mais aussi en termes de mutualisation de l'outil de traitement. Le territoire des établissements exerçant la compétence « traitement » correspond généralement au bassin versant des exutoires des ordures ménagères résiduelles (OMR), flux prépondérant des DMA, dont ils exercent la maîtrise d'ouvrage.

# Répartition des tonnages de déchets suivant les syndicats de traitement\*

Ce synoptique met en valeur le poids de chaque syndicat de traitement et la complexité de la carte intercommunale liée aux différents montages possibles en termes de gestion des compétences.



\* Les dernières données disponibles sur les tonnages datent de 2020.

## 1.2 Ralentissement de l'inflation mais des incertitudes financières persistantes

Depuis 2020, nous traversons une période jalonnée de crises économiques, financières, sanitaires, sociales. A la pandémie de la Covid 19 se sont ajoutées rapidement de multiples tensions géopolitiques, d'une rare intensité sur l'ensemble des continents, aboutissant à la guerre, dont le conflit russo-ukrainien constitue malheureusement le fait le plus marquant et le plus impactant de ces derniers mois.

Cette guerre aux frontières de l'Europe s'est rapidement traduite par une crise économique marquée par le retour d'une inflation importante, inflation déjà émergente lors de la reprise dite « post Covid » à l'été 2021. Conséquence d'une demande accrue et d'une offre parfois volontairement contrôlée, le renchérissement des matières premières et des énergies, notamment, a engendré un niveau d'inflation jamais atteint depuis 30 ans, ainsi qu'un changement drastique dans la conduite des politiques monétaires menées par les banques centrales.

Le taux des emprunts à 15 ans est ainsi passé de 0,56 % en 2020 à 4,18 % en août 2023. A titre d'exemple, pour un emprunt de 10 M€ en 2020, les intérêts du prêt correspondaient à 0,5 M€ ; aujourd'hui ils s'élèvent à 3,3 M€, soit quasiment sept fois plus...

En décembre 2023, le ministre de l'Économie et des Finances, avait estimé que la crise inflationniste – provoquée par les répercussions du Covid-19 puis la guerre en Ukraine – était « derrière nous » en France, mais que le niveau d'inflation resterait « un peu plus élevé qu'avant-crise », en raison notamment de la transition énergétique. À quoi faut-il s'attendre pour 2024 ?

De manière générale, le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre en 2024. Dans ses prévisions publiées mi-décembre, l'Insee parle d'une « désinflation en bonne voie ». L'institut s'attend à une inflation de 2,6 % sur un an en juin prochain (et à 4,9 % en moyenne annuelle en 2023, après 5,2 % en 2022).

Les trajectoires sont néanmoins susceptibles d'évoluer, rappelle l'organisme statistique. La Banque de France a, quant à elle, prévu que l'inflation s'établirait à 2,5 % en 2024 (et atteindrait 5,7 % en moyenne annuelle en 2023).

Cependant, cela ne traduit pas une baisse des prix. En effet, il y aura une désinflation, c'est-à-dire un ralentissement de la hausse des prix mais si les prix augmentent moins vite qu'en début d'année 2023, ils continuent de croître. Rappelons qu'une baisse de l'inflation signifie seulement que la hausse des prix ralentit, pas qu'ils baissent.

Même si c'est à un niveau moindre que ce que l'on a pu connaître précédemment, « l'inflation sera présente au cours des prochains mois et pour de longs mois », selon plusieurs économistes. Mais, pour eux, « il ne faut pas s'attendre à un retour à la situation pré-crise ukrainienne » et « on risque de vivre encore avec des prix toujours en hausse en 2024 et 2025 ».

Concernant l'énergie, d'après l'Insee, la contribution de l'énergie à l'inflation devrait quant à elle rester « modeste ». Les prix de l'énergie ont augmenté de 5,6 % sur un an en décembre. En février, le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité devrait partiellement disparaître, mais le ministère de l'Économie et des Finances a promis que la facture grimperait au maximum de 10 % pour les particuliers...

Quant au carburant, selon le ministère de l'Écologie, 2023 s'est achevée avec l'essence proposée en moyenne entre 1,78 et 1,80 €/L et le gazole à 1,75 €/L. Mais comment vont évoluer les prix des carburants en 2024 ? Ces derniers temps, ils se stabilisent. On continue de surfer sur une baisse du baril qui a commencé en octobre, avec des prix à la pompe qui ont baissé sur les trois derniers mois. Mais difficile d'anticiper car il suffit d'avoir un événement majeur pour impacter le prix à la hausse. Cependant, le contexte international récent a eu un effet limité sur le prix du baril de pétrole brut.

Pour conclure, Le PLF 2024 est assis sur une croissance 2023 de 1 % et une prévision de croissance 2024 de 1.4 %. Cette évolution serait liée au rebond de la consommation avec la décrue de l'inflation.

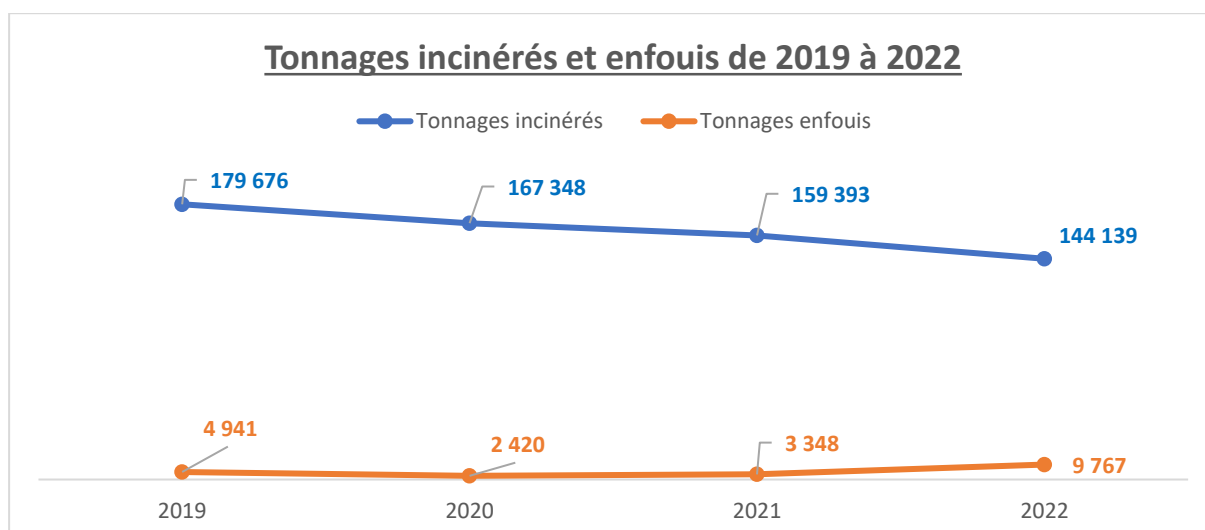
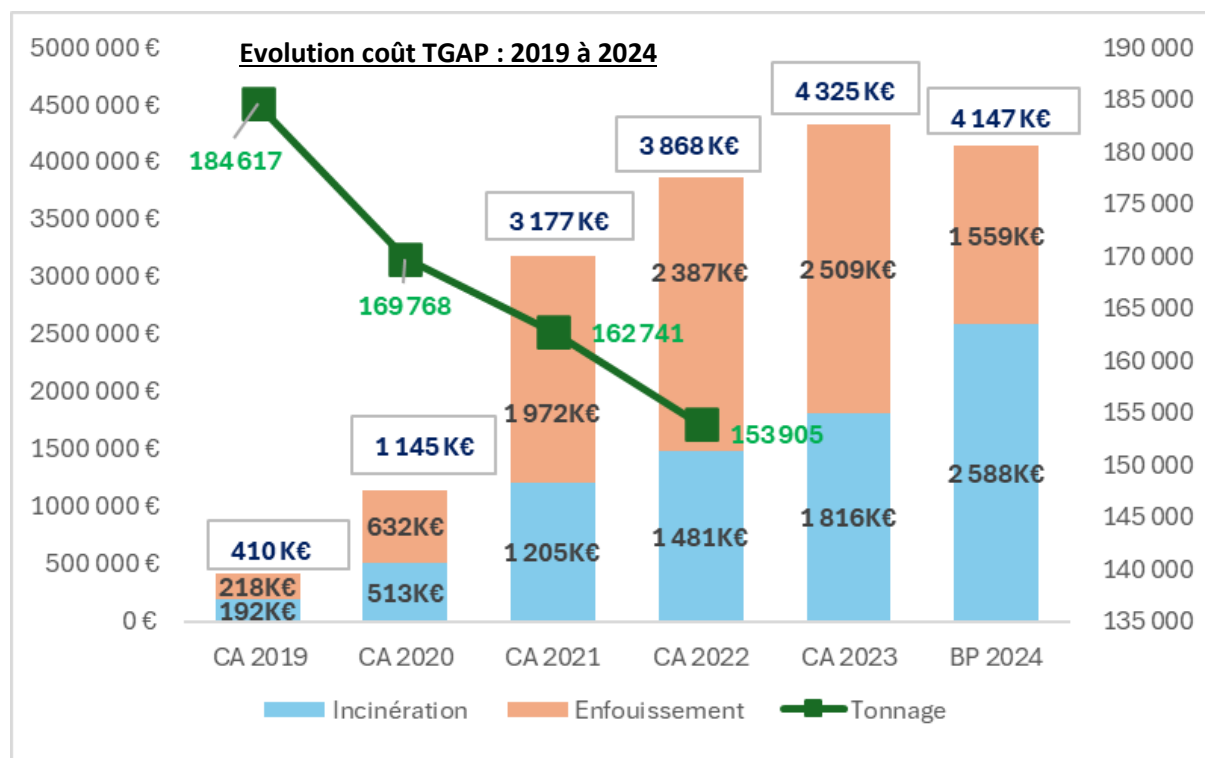
### 1.3 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

La TGAP fondée sur le principe du pollueur-payeur, porte sur les tonnages de déchets stockés et incinérés. Selon la loi Finance 2019, la TGAP évolue à la hausse à partir de 2021 **et poursuit une trajectoire exponentielle jusqu'en 2025** comme indiqué dans le calendrier ci-dessous :

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024	À partir de 2025
Tonne stockée (Catégorie D – Installation autorisées relevant à la fois des B & C)	17 €	18 €	30 €	40 €	51 €	58 €	65 €
Tonne incinérée (Catégorie G – Installation relevant à la fois des A, B & C)	3 €	3 €	8 €	11 €	12 €	14 €	15 €

Cette loi prévoit à **partir de 2024** :

- Fiscalité sur l'enfouissement : 58 € contre 51 € en 2023
- Fiscalité sur l'incinération : 14 € contre 12 € en 2023.





Concernant les tonnages incinérés, une tendance à la baisse est constatée depuis 2019 : l'augmentation de ce coût est liée donc à l'effet prix instauré par la loi finance.

Quant aux tonnages enfouis, une stabilisation des tonnages jusqu'en 2021 puis un pic en 2022.

L'augmentation du prix à la tonne relative à TGAP constitue ainsi un réel handicap pour les investissements futurs et remet en cause les évolutions souhaitées et souhaitables pour atteindre un haut niveau de performance environnementale. Cependant, cette baisse prévisionnelle du coût de TGAP pour 2024 s'explique principalement par l'effet volume, notamment au niveau des déchèteries (mise en place des quotas).

## 1.4 Les biodéchets

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers.

### Qu'est-ce qu'un biodéchets ?

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Cette définition intègre donc notamment :

- Les déchets alimentaires, aussi appelé « déchets de cuisine et de table », qui représentent l'essentiel des biodéchets produits par les ménages ou les professionnels de la restauration. Il s'agit de déchets de cuisine tels que les restes de repas ou de préparation de repas, ou encore les produits périmés non-consommés. Ils sont notamment issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail ainsi que des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.
- Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardin, aussi appelé « déchets verts », tels que les tontes de pelouse et fauchage, les feuilles mortes, les tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore les déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Une partie de ces déchets peut être évitée, par exemple grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le reste de ces déchets peut et doit être valorisé spécifiquement, pour garantir une bonne qualité de traitement. De plus, c'est un gaspillage que de les éliminer par incinération ou encore mise en décharge alors qu'ils représentent une ressource importante en matière et en énergie ainsi qu'une éventuelle source de revenus.

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français, c'est-à-dire un tiers des déchets qui ne sont pas triés par les ménages ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

Dans de nombreux pays d'Europe (Allemagne, Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Belgique ...), la valorisation organique s'est développée à partir des biodéchets collectés sélectivement depuis une dizaine d'années. Ce type de collecte a connu un développement très important dans ces pays en quelques années seulement ; la généralisation du tri à la source des biodéchets à tous les acteurs français est donc bien réalisable d'ici 2024.

### Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?

La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère. Ce gaz a de plus un

pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. De même, l'incinération de ces déchets produit également des GES et notamment du CO<sub>2</sub> lors de leur combustion.

A l'inverse, la valorisation organique via le compostage, l'épandage ou la méthanisation permet de faire retourner au sol ou de transformer des matières organiques brutes en une matière valorisable, le compost ou le digestat, adapté aux besoins agronomiques des sols.

Dans le contexte actuel d'appauvrissement des sols en matières organiques, il existe un réel besoin d'amendements organiques naturels que les composts de biodéchets peuvent en partie combler. De même pour les digestats issus de méthanisation, la substitution des apports en engrais de synthèse par des engrais organiques comme ces digestats est également appréciable d'un point de vue environnemental. En effet, la fabrication de ces engrais de synthèse repose notamment sur des ressources minières non renouvelables et non disponibles en France (phosphore et potasse), et pèse considérablement sur le bilan énergétique global, la synthèse de l'azote, notamment, étant très énergivore

D'ores et déjà, plus d'une centaine de collectivités, réparties sur tout le territoire, y compris dans des territoires denses tels que Lille, Bordeaux ou Rennes, comme sur des agglomérations telles que Niort, Lorient, Nevers, Pau, Arras, Clermont-Ferrand sont déjà engagées dans une démarche de tri à la source et de collecte séparée des biodéchets. Les retours d'expérience montrent que les collectivités qui se sont engagées sont satisfaites : la collecte séparée des déchets alimentaires a souvent l'intérêt d'augmenter les performances de tri des autres flux de déchets. Les autres collectivités doivent se mettre en ordre de bataille en vue de la généralisation prévue d'ici le 1er janvier 2024.

Une fois triés à la source les biodéchets peuvent pleinement être valorisés via le compostage ou la méthanisation, pour permettre un retour au sol de la matière organique.

Sur la base d'un état des lieux des pratiques en cours et des gisements mobilisables sur le territoire, le Sigidurs va poursuivre la mise en œuvre de la politique de compostage pour l'habitat individuel et déployer à venir d'une collecte dédiée des biodéchets, en points d'apports volontaire, pour l'habitat collectif. L'installation de 60 à 80 points d'apport volontaire, répartis sur les départements du Val d'Oise et de la Seine et Marne.

## 2. Prévisions budgétaires 2024

### 2.1 La stratégie financière du Sigidurs pour 2024

Au regard du CA 2023 prévisionnel à date, notre fonds de roulement s'élèverait à 9 M€ début 2024. A noter que notre exercice de clôture a comptabilisé 15 mois de facturations (cumul des reports de facturation de septembre, novembre et décembre 2022). Cette particularité de facturation propre au syndicat depuis des années (tonnages consolidés pour calcul facturation seulement 2-3 mois après le service fait) a été régularisé en 2023 suite aux observations de la Chambre Régional des comptes.

Aujourd'hui, notre stock de dette s'élève à 31 M€ avec une annuité de remboursement de 4,7 M€ : soit 1,5 M€ d'intérêts et 3,2 M€ de remboursement du capital de la dette. Des annuités conséquentes dû aux taux moyen relativement élevé de 3.86%.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2023. Le dernier emprunt contracté datant de 2012. Au regard des besoins inscrits en dépenses d'investissement au budget 2024, la question d'un emprunt d'équilibre de cette section est en cours d'arbitrage.

Le ratio de désendettement pour l'année 2023 serait négative car au regard du résultat prévisionnel de la clôture de l'exercice 2023, nous dégageront un déficit de fonctionnement.

Cela se traduit par une couverture partielle de notre besoin de financement par les EPCI (taux de couverture estimé à 95% en 2023).

Pour rappel, le seuil critique est de 12 ans donc la construction budgétaire doit permettre de dégager une épargne brute positive afin de justifier la bonne solvabilité financière de notre syndicat pour l'année 2024

#### La vérité des coûts et des prix

De plus, pour 2024, une nouvelle logique de calcul de l'appel à participation auprès de nos EPCI a été proposé, en se référant à la matrice des coûts, déployé par l'ADEME. En effet, le contexte actuel et l'évolution de la gestion des déchets ces dernières années (le tri avec plafonnement des performances de collecte, la valorisation matière, organique et énergétique...) avec la modernisation et la mise aux normes des équipements ont généré une augmentation considérable des coûts avec un réel enjeu économique et une préoccupation pour les collectivités.

De ce fait, le Sigidurs utilise la matrice des coûts développée par l'ADEME depuis 2015 pour connaître ses coûts réels de la gestion des déchets afin de les maîtriser et les optimiser.

#### Qu'est-ce que la matrice des coûts ?

La matrice des coûts, permet de détailler pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'avoir une meilleure évaluation des coûts réels. À ce jour 19 matrices 2022 validées en ile de France (649 dans toute la France).

Grace à la matrice des coûts le Sigidurs a une vision éclairée de l'évolution de ses coûts réels et son positionnement par rapport aux autres collectivités.

L'un des principaux constats soulevés avec cet outil est une couverture partielle des contributions de nos EPCI sur notre besoin de financement (page 8-9).

Ainsi, l'effet de ciseau permet d'expliquer notamment le résultat de l'exercice 2023 (estimé à -12,5 M€), par l'évolution divergente des produits et des charges de fonctionnement. En effet, nos dépenses augmentent plus fortement que nos recettes, malgré une optimisation des dépenses prévues en 2024.

Par conséquent, afin de pallier ce potentiel déficit de fonctionnement pour les années à venir, l'objectif serait de se rapprocher de **100%** du taux de couverture de nos dépenses de fonctionnement par les EPCI (après déduction des produits d'exploitations) afin de dégager une capacité d'investissement suffisante au service de notre territoire, notamment dans le développement de nos équipements.

## 2.2 Hypothèses d'évolution des ressources du Syndicat en 2024

- **Les recettes de fonctionnement** : sont en baisse de **- 1,95 %**, en raison principalement de la baisse de vente d'électricité prévue à 1,9 M€ soit -2 M€ par rapport à 2023, liée au contrat d'achat de l'énergie produit par le CVE avec PRIMEO. De plus, la conjoncture économique sur les prix de la vente matières n'est plus aussi avantageuse pour le syndicat comme les années précédentes (-23%).
- **Les recettes d'investissement (hors dette)** sont en hausse de **+ 2 M€** par rapport à 2023 et s'élèvent à 2,5 M€, principalement liées aux différentes subventions dont a été bénéficiaire le Sigidurs

### 2.2.1 Des recettes de fonctionnement en baisse pour 2024 : - 1,95 %

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	43 408	46 158	47 333	46 377	50 231	2 898	6,12%
PRODUITS DES SERVICES	9 949	9 888	13 258	11 608	10 303	-2 956	-22,29%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 436	363	1 287	2 166	10	-1 277	-99,22%
AUTRES	815	71	72	1 011	200	128	178,94%
<b>RECETTES DE FONCT :</b>	<b>55 609</b>	<b>56 481</b>	<b>61 950</b>	<b>61 162</b>	<b>60 744</b>	<b>-1 206</b>	<b>-1,95%</b>

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des participations versées par les EPCI, des produits des services (ventes matières et énergies), d'autres recettes liées aux pénalités de marchés, à l'activité des services (produits de gestion, remboursement de frais de personnel...).

Au global, les recettes diminueraient de - 1 206 K€ soit - 1,95% par rapport au BP 2023. Les recettes en provenance des produits des services sont prévues à la baisse de - 2 956 K€ soit - 22,29 %. Concernant la valorisation de l'électricité, un tarif particulièrement compétitif de 96.89€/MWh a été acté avec un nouvel agrégateur, PRIMEO.

Le remplacement du rotor du groupe turbo alternateur interrompra la production d'électricité durant 4 semaines à l'été 2024.

Les recettes liées à la vente des métaux sont prévues d'être stables à 250 k€. Un nouveau contrat de reprise des métaux non ferreux avec le prestataire CYCLAMEN va démarrer en 2024.

De plus, à noter qu'une recette exceptionnelle au raison de la pénalité infligée à SAREN était inscrite au BP 2023 (1,2 M€), qu'on n'aura pas en 2024.

- **Dotation et participation en hausse de + 6,12 %**

**FOCUS sur les participations : +6,53 % (Hypothèse prise en compte : 97% taux de couverture)**

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
<b>AUTRES GROUPEMENTS</b>	<b>39 796</b>	<b>42 945</b>	<b>43 993</b>	<b>43 992</b>	<b>46 866</b>	<b>2 873</b>	<b>6,53%</b>
CARPF	34 302	37 012	37 918	37 918	40 124	2 205	5,82%
CAPV	4 528	4 936	5 054	5 054	5 550	496	9,81%
C3PF	966	998	1 019	1 019	1 192	172	16,89%
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	<b>3 611</b>	<b>3 213</b>	<b>3 340</b>	<b>2 384</b>	<b>3 365</b>	<b>25</b>	<b>0,76%</b>
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :</b>	<b>43 408</b>	<b>46 158</b>	<b>47 333</b>	<b>46 377</b>	<b>50 231</b>	<b>2 898</b>	<b>6,12%</b>

Une hausse de l'appel à contributions des EPCI est estimée à + 6,53 % soit + 2 873K € pour 2024 par rapport à 2023.

En termes de perspectives, plusieurs scénarios sont proposés. En effet, le besoin de financement n'est actuellement pas couvert par les contributions, constaté à travers l'analyse de la matrice des coûts

### Rétrospective 2017 – 2023 :

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CARPF	32 779	35 238	33 892	34 088	35 302	37 012	37 918
CAPV	5 126	4 441	4 502	4 628	4 528	4 936	5 054
C3PF	1 167	969	1 088	950	966	998	1 019
<b>CONTRIBUTION TOTALES</b>	<b>39 072</b>	<b>40 647</b>	<b>39 482</b>	<b>39 666</b>	<b>40 796</b>	<b>42 945</b>	<b>43 993</b>
<b>Evolution annuelle</b>		<b>4,03%</b>	<b>-2,87%</b>	<b>0,47%</b>	<b>2,85%</b>	<b>5,27%</b>	<b>2,44%</b>
<b>Nb habitant</b>	<b>405 519</b>	<b>408 548</b>	<b>410 301</b>	<b>412 176</b>	<b>414 570</b>	<b>417 908</b>	<b>418 711</b>
<b>€/ habitants</b>	<b>96,35 €</b>	<b>99,49 €</b>	<b>96,23 €</b>	<b>96,24 €</b>	<b>98,41 €</b>	<b>102,76 €</b>	<b>105,07 €</b>

### MATRICE DES COÛTS

Coût aidé TTC (K€)	Pas de matrice	38 718	39 785	39 723	44 486	45 480	46 311
<b>Taux de couverture EPCI</b>		<b>105%</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>	<b>92%</b>	<b>94%</b>	<b>95%</b>
<b>Evolution coût</b>			<b>2,76%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>11,99%</b>	<b>2,24%</b>	<b>1,83%</b>
<b>Besoin de financement (K€)</b>		<b>-1 929</b>	<b>303</b>	<b>57</b>	<b>3 690</b>	<b>2 535</b>	<b>2 318</b>

En se basant sur la matrice des coûts, le taux de couverture des EPCI sur notre besoin de financement en 2023 s'élèverait à 95%.

### Et si la même logique était appliquée en 2024 ?

en K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CARPF	32 779	35 238	33 892	34 088	35 302	37 012	37 918	38 178
CAPV	5 126	4 441	4 502	4 628	4 528	4 936	5 054	4 973
C3PF	1 167	969	1 088	950	966	998	1 019	1 040
<b>CONTRIBUTION TOTALES</b>	<b>39 072</b>	<b>40 647</b>	<b>39 482</b>	<b>39 666</b>	<b>40 796</b>	<b>42 945</b>	<b>43 993</b>	<b>44 193</b>
<b>Evolution annuelle</b>		<b>4,03%</b>	<b>-2,87%</b>	<b>0,47%</b>	<b>2,85%</b>	<b>5,27%</b>	<b>2,44%</b>	<b>0,46%</b>
<b>Nb habitant</b>	<b>405 519</b>	<b>408 548</b>	<b>410 301</b>	<b>412 176</b>	<b>414 570</b>	<b>417 908</b>	<b>418 711</b>	<b>418 711</b>
<b>€/ habitants</b>	<b>96,35 €</b>	<b>99,49 €</b>	<b>96,23 €</b>	<b>96,24 €</b>	<b>98,41 €</b>	<b>102,76 €</b>	<b>105,07 €</b>	<b>105,54 €</b>

### MATRICE DES COÛTS

Coût aidé TTC (K€)	Pas de matrice	38 718	39 785	39 723	44 486	45 480	46 311	48 360
<b>Taux de couverture EPCI</b>		<b>105%</b>	<b>99%</b>	<b>100%</b>	<b>92%</b>	<b>94%</b>	<b>95%</b>	<b>92,0%</b>
<b>Evolution coût</b>			<b>2,76%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>11,99%</b>	<b>2,24%</b>	<b>1,83%</b>	<b>4,43%</b>
<b>Besoin de financement (K€)</b>		<b>-1 929</b>	<b>303</b>	<b>57</b>	<b>3 690</b>	<b>2 535</b>	<b>2 318</b>	<b>4 167</b>

Avec le maintien de la méthode de calcul et le choix d'augmenter uniquement chaque année les prix de la filière traitement pour compenser la TGAP, l'estimation des contributions 2024 s'élève à 44,2 M€ soit + 200K€ vs 2023. Ce montant d'appel à participation auprès de nos EPCI pour 2024 ne couvrirait potentiellement que 92 % de notre besoin de financement. Historiquement, le choix de la CS = 0€ depuis 2017 : inciter à trier.

Le contexte fiscal et technique a beaucoup évolué. Les coûts relatifs à la gestion de la collecte et du traitement sont extrêmement élevés et il convient de les traduire en prix réel afin de s'inscrire dans une démarche de transparence des coûts pour l'ensemble des flux.

Par ailleurs, les chiffres de la CS montrent un taux de tri qui semble atteindre plafond. Suite à l'achèvement de la conteneurisation de l'ensemble ex VDF (CARPF), avec la dotation, il n'y a plus d'évolution significative de ce taux de tri. D'où la démarche de transparence et fixation au prix réel.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux de valorisation Matière</b>	26,0%	25,4%	26,3%	27,4%	27,0%	26,7%

D'où cette nouvelle proposition de présentation et fixation des couts en fonction par filière et au cout réel :

#### Coût à la tonne

Estimation au coût REEL 2024 selon hypothèse taux de couverture dépenses				
	97%	98%	99%	100%
OMR	143 €	146 €	149 €	151 €
CS	260 €	263 €	265 €	270 €
NCOMBRANTS	268 €	272 €	273 €	278 €
DV	212 €	215 €	217 €	220 €
CTM	176 €	178 €	180 €	183 €

#### Prix à l'habitant

	97%	98%	99%	100%
AG	11 €	11 €	11 €	11 €
DECHETERIE	26 €	26 €	26 €	26 €

Pour 2024, en fonction de la nouvelle logique :

	2023	CONTRIBUTION 2024 AVEC HYPOTHESE TAUX DE COUVERTURE											
		97%	Evol en %	Evol en val.	98%	Evol en %	Evol en val.	99%	Evol en %	Evol en val.	100%	Evol en %	Evol en val.
CARPF	37 917 684 €	40 123 850 €	5,82%	2 206 166 €	40 585 442 €	7,04%	2 667 758 €	40 991 011 €	8,11%	3 073 327 €	41 409 688 €	9,21%	3 492 004 €
CAPV	5 054 233 €	5 550 495 €	9,82%	496 262 €	5 612 113 €	11,04%	557 880 €	5 663 899 €	12,06%	609 666 €	5 721 758 €	13,21%	667 525 €
C3PF	1 018 683 €	1 191 652 €	16,98%	172 969 €	1 204 895 €	18,28%	186 212 €	1 215 779 €	19,35%	197 096 €	1 228 657 €	20,61%	209 974 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 990 600 €</b>	<b>46 865 997 €</b>	<b>6,54%</b>	<b>2 875 397 €</b>	<b>47 402 450 €</b>	<b>7,76%</b>	<b>3 411 850 €</b>	<b>47 870 688 €</b>	<b>8,82%</b>	<b>3 880 088 €</b>	<b>48 360 102 €</b>	<b>9,93%</b>	<b>4 369 502 €</b>
Estimation besoin de financement	46 310 525 €	48 360 102 €											
Manque de financement	2 319 925 €	1 494 105 €			957 652 €			489 414 €			0 €		
€/habitant		3,55 €			2,27 €			1,16 €					

Force est de constater que les contributions de nos EPCI ne couvrent pas la totalité de nos dépenses de fonctionnement (après déduction des recettes d'exploitations) depuis 2021. Cela s'explique par :

- le soutien du syndicat auprès des EPCI adhérentes suite à la crise sanitaire en 2020 et crise énergétique depuis 2022 :

- Maintien du taux d'évolution d'appel à participation raisonnable par rapport à N-1
- Absorption du besoin de financement dans la Trésorerie du Sigidurs (- 4M€ estimés en 2023)

- La conservation des prix à la tonne pour certain flux depuis des années sans prendre en compte l'inflation et le cout réel de gestion de ces derniers (CS = 0€)

A noter que le scénario à prendre pour le BP 2024 en fonction des différentes hypothèses de taux de couverture est en cours d'arbitrage : le taux de couverture à 97% a été sélectionné pour le ROB.

## FOCUS sur les soutiens : + 0,76%

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
<b>AUTRES ORGANISMES</b>	<b>3 611</b>	<b>3 213</b>	<b>3 340</b>	<b>2 384</b>	<b>3 365</b>	<b>25</b>	<b>0,76%</b>

Une légère hausse des recettes au niveau des autres organismes est prévue à + 0,76 %, notamment de Citéo. Le barème de soutien sera amené à évoluer avec le futur renouvellement d'agrément de Citéo.

De plus, les soutiens Ecomobilier augmentent aussi : cette filière à responsabilité élargie du producteur évolue, et une nouvelle convention doit être signée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

### - Produit de service et ventes diverses en baisse de - 22,30 %

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
<b>VENTES MATIERES</b>	<b>3 186</b>	<b>3 190</b>	<b>2 605</b>	<b>1 802</b>	<b>1 943</b>	<b>-662</b>	<b>-25,43%</b>
<b>PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>6 762</b>	<b>5 746</b>	<b>10 654</b>	<b>9 806</b>	<b>8 360</b>	<b>-2 294</b>	<b>-21,53%</b>
ENERGIE ELECTRIQUE	708	681	2 522	4 156	1 600	-922	-36,56%
ENERGIE THERMIQUE	5 055	4 491	6 000	5 393	5 250	-750	-12,50%
CONVENTION	57	22	232	251	110	-122	-52,54%
APPORTS TIERS	942	552	1 500	7	1 000	-500	
REDEVANCE SAREN			400	0	400	0	0,00%
<b>AUTRES</b>	<b>1</b>						
<b>PRODUITS DES SERVICES</b>	<b>9 949</b>	<b>8 936</b>	<b>13 259</b>	<b>11 608</b>	<b>10 303</b>	<b>-2 956</b>	<b>-22,30%</b>

Les recettes liées aux autres prestations de services ainsi que les ventes d'énergie et des matériaux sont estimées à la baisse en comparaison à 2023 à hauteur de - 2,9 M€.

Les recettes liées à l'accueil des usagers d'autres syndicats sur nos déchèteries sont en baisse, marquées par l'arrêt de l'accueil des usages du SMITOM sur les déchèteries de Dammartin et Mitry à compter d'avril 2024 (-100 000 €).

Dans la lignée de 2023, les tonnages issus de partenariats, de Terralia/Chèze du SYCTOM, et du SMDO permettront de combler les vides de four.

Pour les recettes liées aux ventes des matières, l'ensemble des contrats ont été renouvelés, dans un contexte de forte baisse des prix pour les plastiques et le papier ces derniers mois.

Les simulations ont été faites en tenant compte des prix proposés par les filières fin 2023 lors des renouvellements des contrats. Elles sont de l'ordre de 1,30 M€.

### - Les autres recettes de fonctionnement

En K€	CA 2021	CA 2021	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 436	2 166	1 287	2 983	10	-1 277	-99,22%
AUTRES	815	1 011	72	195	200	128	178,94%
<b>AUTRES RECETTES DE FONCT.</b>	<b>2 252</b>	<b>3 177</b>	<b>1 359</b>	<b>3 177</b>	<b>210</b>	<b>-1 149</b>	<b>-84,54%</b>

Des produits exceptionnels sont prévus pour 210 K€ en 2024. La recette exceptionnelle d'1,2 M€ prévue en 2023 liée à l'application de pénalités à Saren a bien été titré sur l'exercice 2023.

## 2.2.2 Les recettes réelles d'investissement

### - Les recettes propres

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	805	1 046	1 065	351	500	-565	-53,06%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	2 005	2 005	
<b>RECETTES D'INVEST :</b>	<b>805</b>	<b>1 046</b>	<b>1 065</b>	<b>351</b>	<b>2 505</b>	<b>1 440</b>	<b>135,17%</b>

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), permettant au Sigidurs de récupérer une partie de la TVA (compensation au taux de 16,4 %) sur les dépenses d'investissement réalisées en 2023, est estimé à 500 K€. Les subventions d'investissements font un bond de + 2 M€ pour 2024, justifié par les nombreuses subventions obtenues (fonds verts, la Région) pour plusieurs projets du Sigidurs (Travaux du CATI (1,6 M€), biodéchets).

Dans le cadre de la politique de mise en place de la collecte des biodéchets, des subventions de la Région et de l'ADEME (via le fond vert) ont été mobilisées :

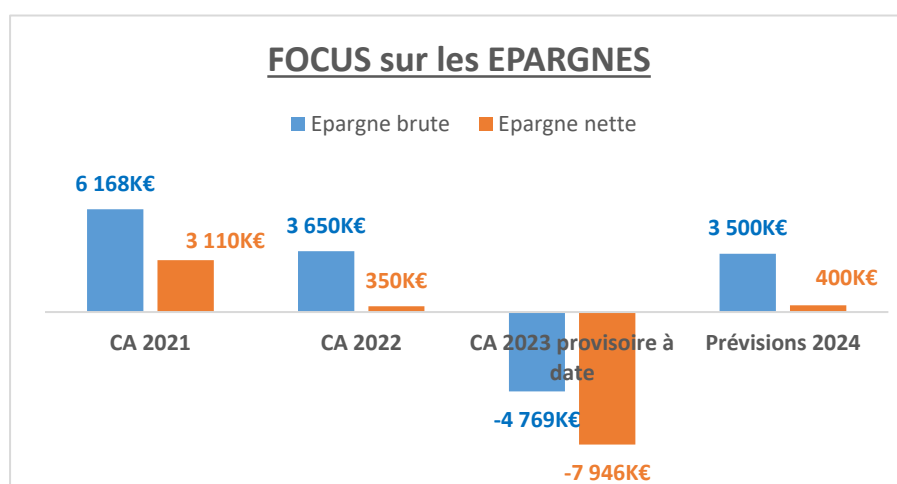
- Avec avis favorable, pour la subvention régionale, à hauteur de 50 000€ pour l'année 2024.
- En cours d'instruction pour le dossier auprès de l'ADEME. 280 600 € pourraient être perçus à ce titre pour l'année 2024.

### - L'épargne et le ratio de désendettement

Les épargnes dégagées permettent en premier lieu de financer les intérêts de la dette par l'épargne de gestion, qui est un excédent de fonctionnement. Puis, une fois les remboursements payés, il reste une épargne nette. Cette dernière mesure l'épargne disponible au financement des équipements.

En 2024, en complément des ressources propres, le financement des investissements, au regard de l'estimation des réalisations des dépenses d'investissement hors dette, serait assuré par un besoin d'équilibre d'emprunt afin de financer la totalité des dépenses prévues.

En 2024, l'encours est estimé à 30 M€ (sans prise en compte d'un éventuel emprunt en 2024). Ainsi, la capacité de désendettement en 2024 est estimée à 4,5 ans.



Le montant moyen des annuités de remboursement est de **4,7 M€** soit 1,5 M€ d'intérêts et 3,2 M€ de remboursement du capital de la dette.

En 2023, nous avons comptabilisé 15 mois de facturations (cumul des reports de facturation de septembre, novembre et décembre 2022). Cette particularité de facturation propre au syndicat depuis des années (tonnages consolidés pour calcul facturation seulement 2-3 mois après le service fait) a été régularisée en 2023 suite aux observations de la Chambre Régional des comptes. Cela explique cette dégradation de nos épargnes, qui devraient être rétablies en 2024.



## 2.3 Hypothèses d'évolutions des dépenses en 2024

- **Les dépenses de fonctionnement** : Elles sont en baisses de **- 4,61 %** soit **- 3,3 M€** : malgré une hausse en continue de la TGAP, le tonnage accueilli sur les déchèteries pour 2024 est estimé en baisse globale de 48% par rapport à 2022, avec une baisse plus marquée sur les flux tout venant. Cette baisse d'activité a conduit les exploitants à solliciter une révision des tarifs.
- **Les dépenses d'investissement** (hors dettes) : En hausse de **+ 10,28 %** soit **+1,3 M€** par rapport au BP 2023.

### 2.3.1 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Le Sigidurs a pour objectif de poursuivre ses efforts pour stabiliser ses dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 et de se rapprocher davantage au compte administratif qui reflète les réelles dépenses réalisées du syndicat : **64,8 M€**

De plus, un objectif de diminution de l'écart entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes est inévitable afin de pallier d'une part à l'effet de ciseau et aussi afin de pouvoir dégager une épargne brute en fin d'exercice.

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
CHARGES A CARACTERE GENERALE	44 048	46 389	61 784	59 103	60 236	-1 549	-2,51%
CHARGES DE PERSONNEL	3 646	3 721	4 342	4 189	5 035	693	15,96%
DEPENSES IMPREVUES	0	0		0	0	0	#DIV/0!
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	214	227	1 328	334	450	-878	-66,12%
CHARGES FINANCIERES	1 531	1 411	1 784	953	1 206	-578	-32,39%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1	148	650	284	300	-350	-53,85%
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0	0	800	0	200	-600	-75,00%
<b>DEPENSES DE FONCT.</b>	<b>49 440</b>	<b>51 897</b>	<b>70 688</b>	<b>64 864</b>	<b>67 427</b>	<b>-3 261</b>	<b>-4,61%</b>

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement à date pour l'année 2023 est de **93,73 %**.

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement totales s'établiraient à **67,4 M€** soit **- 4,61 %** par rapport à 2023.

Cette baisse résulte par les efforts de gestion de l'ensemble des services opérationnels. Mais également, cette démarche s'appuie sur une comptabilité analytique plus affinée, notamment un pilotage plus efficient, avec une connaissance des coûts plus approfondie.

A noter qu'à date, beaucoup d'incertitudes liée à la révision contractuelle des prix de nos marchés, qui représentent 89% du budget de fonctionnement, et ce qui explique notre taux de rigidité élevé.

Au niveau du CA 2023 prévisionnel à date, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à **64,8 M€**, soit **+13 M€** par rapport au CA 2022 : il y a 11,2 M€ (86%) de reports de factures 2022 (septembre/ octobre / novembre), 900 K€ (7%) liés à la révision des prix trimestrielle, 500 K€ (4%) justifiés par la hausse de la TGAP et 400 K€ (3%) concernant la masse salariale.

Par déduction, l'exercice 2023 afficherait un déficit de fonctionnement à hauteur de **- 4,7 M€**.

Ce résultat s'explique principalement d'une part, d'un rattrapage conséquent de factures 2022 reportées sur l'exercice 2023 lié à un manque d'effectif au niveau du service Finance : l'absorption de l'ensemble des factures arrivée en fin d'année n'a pu être liquidé avant la journée complémentaire. D'autre part, la pratique de la comptabilité n'étant pas totalement acquise par les services les années précédentes, les rattachements n'étaient pas totalement exhaustifs : un réel effort sur le recensement des rattachements a été effectué pour l'exercice 2023.

## - Pôle Prévention et sensibilisation au tri des déchets

Le Sigidurs a lancé en 2019 une démarche déterminante pour les années à venir, telle que le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ses actions, comme la réduction à la source, une consommation responsable et le réemploi des objets, mettent en valeur notre engagement en faveur du premier mode de traitement des déchets : la prévention.

Les dépenses liées à la prévention et aux tri des déchets ont pour objectif de faire diminuer la production des déchets par habitant et d'améliorer le tri des déchets.

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
ADMINIST	9	28	102	55	28	-74	-72,86%
ANIMATION			12	11	18	6	
BROYAGE	16	0	33	10	12	-21	-63,64%
COMPOSTAGE	104	34	142	162	206	64	45,28%
COLLECTIF			231	25	245	14	6,07%
DOT CARPF	358		0		0	0	
CONV		1	40	24	25	-15	-37,50%
DOC		0	1	0	1	0	0,00%
ENTREPRISE			0	0	1	1	#DIV/0!
ETUDES		26	17	30	0	-17	-100,00%
FOIREBROC	6	26	40	10	35	-5	-12,47%
JARDIN	0	0	0	2	0	0	#DIV/0!
MAINTENANC		0	1	0	1	0	0,00%
MOYGEN		5	11	11	29	18	165,45%
PRESTATION		2	10	0	9	-1	-10,00%
RESERVE		4	0	1	0		
SCOLAIRE	47	87	157	110	134	-23	-14,80%
SOUTIEN			4	0	2	-2	-50,00%
TELETHON	30	20	20	22	24	4	17,50%
<b>DEPENSES PREV ET SENSI:</b>	<b>570</b>	<b>234</b>	<b>819</b>	<b>473</b>	<b>767</b>	<b>-52</b>	<b>-6,30%</b>

L'exercice de prévision budgétaire pour l'année 2024 s'inscrit dans un contexte annoncé d'inflation, de contraintes maintenues sur les prix de l'énergie et d'augmentation des coûts liée à la hausse de la TGAP. Il est ainsi demandé aux Directions un cadrage limitant l'évolution annuelle de nos dépenses de fonctionnement à + 3% pour le BP 2024.

Par ailleurs, il est à noter le souhait du Directeur Général des Services de consolider le positionnement de la prévention comme la 3ème composante technique du syndicat, accompagnant la collecte et la valorisation.

Le BP sollicité évolue ainsi de - 8,16 % à isopérimètre d'activité du BP 2023. Des dépenses supplémentaires seront à prévoir dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de gestion du tri à la source des biodéchets, entre autres.

### Moyens généraux

- Matériels :

La ligne budgétaire relative aux matériels passerait de 4 000 € à 7 000 €. Elle regroupe l'ensemble des besoins en petits matériels de la Direction. La somme budgétée en 2023 n'était pas suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins (matériels pour animations, matériel pour événementiel, petit matériel jardin durable, petit outillage, ...).

- Abonnement Canva :

Pour la réalisation des outils de sensibilisation que nous développons quotidiennement dans le cadre de nos missions auprès des différents publics (présentations, exercices pour les scolaires, outils de sensibilisation en entreprises, administrations ou auprès des associations, ...), l'outil Canva permet une production simple et intuitive de ce type de support. Il est déjà largement utilisé par les agents de la Direction dans sa version gratuite, mais les outils importants ne sont pas disponibles. Le montant indiqué sur la ligne budgétaire permet de doter l'ensemble des agents utilisateurs de la Direction d'une licence d'utilisation.

- Alimentation :

Il est proposé de passer la ligne de 1 000 € à 1 500 € pour couvrir l'ensemble des besoins de la Direction, pour l'achat de denrées pour la réception de nos différents publics sur notre site, ou pour l'installation de composteurs partagés par exemple.

### Jeunes publics

- Projets pédagogiques

7 projets pédagogiques (dont 4 nouveaux) sont proposés aux établissements scolaires pour l'année scolaire 2023/2024, tout comme l'année passée. Le total des lignes budgétaires n'évolue quasiment pas et passe de 48 330 € à 48 720 €. Le Challenge Déchets n'est pas reconduit et remplacé par la création d'un spectacle pour les classes de maternelles, accompagné par la compagnie L'eaudyssée de Lola et coconstruit avec les élèves.

- Prestation animations scolaires

La ligne dédiée aux prestations de L&M (marché N°21SMP003) pour 2023/2024 passe de 81 200 € à 60 000 €. Cette somme couvre le besoin des 220 animations scolaires, ainsi que les 46 visites du centre de tri prévues cette année. Le modèle des animations scolaires pourra être amené à évoluer pour l'année scolaire 2024/2025.

- Transport cars

23 500 € étaient prévus pour les transports des classes élémentaires pour les visites du centre de tri en 2023. A isopérimètre de prestation, le coût est réévalué à 25 000 € pour tenir compte de l'inflation et des variations de prix de carburant.

### Evènementiel

- Défi Cap vers le Zéro déchet :

Le budget 2023 sur cette ligne budgétaire permettait seulement l'amorçage du projet. La ligne, présentée cette année à 13 000 €, prévoit les prestations pour la tenue de l'ensemble des ateliers de sensibilisation pour les foyers inscrits, ainsi que la mise à disposition des dispositifs de pesée (peson + interface de compilation des données).

- Village Zéro Déchet

La Direction souhaite proposer une seconde édition du Village Zéro Déchet, mettant en valeur les actions portées par le Sigidurs sur la thématique de la prévention, ainsi que les acteurs du territoire qui la font vivre (ressourceries, acteurs de l'ESS, associations ...). 13 000 € ont été dépensés en 2023. Il est proposé la somme de 15 000 €, pour 2024, afin de couvrir les frais liés aux interventions de prestataires d'animations pour les ateliers, l'achat de consommables, la tenue de conférences et le renfort d'un agent de sécurité. Tout cela en proposant 2 à 3 ateliers supplémentaires.

- Boîtes à lire :

L'appel à projet pour les boîtes à lire permettra la fourniture de 6 boîtes à lire, pour les petites communes de moins de 5000 habitants. Le passage de 4 à 6 boîtes à lire résulte d'une volonté politique d'étendre le dispositif plus rapidement sur l'ensemble du territoire.

- Journées portes ouvertes :

Si le dispositif de visites dans le cadre des journées portes ouvertes venait à être reconduit, une ligne budgétaire est proposée à hauteur de 1 000 €, afin de répondre aux besoins matériels dans le cadre de cette journée.

- Ateliers Prévention :

Afin d'ouvrir nos interventions sur la prévention des déchets à un public plus large, nous proposons de mettre en place des ateliers de fabrication de produits cosmétiques ou d'entretien « fait maison » ou encore de sacs à vrac. Ces animations auront lieu en communes. Un budget de 2 000 € est prévu pour les prestations d'animation de ces ateliers.

- Mobil'o'tri :

Le véhicule existant est aujourd'hui sous utilisé, car les installations à son bord sont désuètes et hors d'usage. Afin de recréer une dynamique autour de cet équipement, des scénarios de mise à jour ont été travaillés et seront rapidement mis en validation. Des frais pourraient ainsi être engagés dans ce sens. Le scénario le plus ambitieux prévoit des aménagements à hauteur de 10 000 €.

## Prévention

- Soutien financier couches lavables :

Afin de répondre à l'axe 5 du PLPDMA, qui vise à promouvoir et encourager la consommation responsable, il est proposé de mener une action d'incitation, par soutien financier, à l'achat de couches lavables. 4 000 € étaient prévus pour l'année 2023 et l'action n'a pas pu être déployée. Il est proposé de décaler cette dernière à 2024, dernière année de notre actuel PLPDMA.

## Jardin durable

- Samedis du jardin durable :

Par réajustement en regard des quantités de compost distribuées en 2023 et en tenant compte de l'intégration des deux déchetteries du 77 pour les éditions 2024 du dispositif, l'enveloppe budgétaire est réévaluée à hauteur de 50 000 €, pour 40 000 € budgétés en 2023.

- Interventions broyage :

L'opération de broyage sur placette, en commune, testée au printemps et à l'automne 2023, ne rencontre pas son public. Au regard des fréquentations 2023, nous proposons de tester un autre modèle, possiblement de prestation de broyage en déchetterie, de manière ponctuelle. L'enveloppe est ainsi considérablement réduite à 10 000€.

- Analyse qualité compost :

Dans le cadre de l'objectif de montée en charge de la promotion du compostage, en lien avec la politique biodéchets, il est proposé de solliciter une prestation d'analyse de la qualité du compost pour mesurer la pertinence de nos actions sur les sites de compostage collectif déjà installés. Les coûts s'élèvent à 1 500 €

pour la réalisation de tests sur 4 sites choisis. Ce dispositif pourrait également permettre de rassurer les communes qui souhaitent disposer des composteurs sur l'espace public, sur la qualité du compost produit.

- Logiciel de suivi :

Dans l'optique de rationaliser le suivi des sites de compostage partagé, pour lesquels les demandes vont croissantes, en lien avec l'obligation de tri à la source des biodéchets, il est proposé l'achat d'une interface de suivi des composteurs partagés. Plusieurs prestataires ont été sourcés et la solution la mieux disante, d'Organeo, coûte 3000 € la première année, pour implémenter la base de données déjà existante dans l'outil et bénéficier de 5 licences pour 1 an. Les prix seront ensuite moindres les années suivantes.

### Habitat collectif

- Expérimentation mesure qualité du tri en habitat collectif

La DPS a mis en place un plan d'actions à destination des acteurs de l'habitat vertical, afin d'améliorer le travail en transversalité avec ce public, auprès duquel nous avons du mal à communiquer. Il est proposé la mise en place d'une opération test, prévoyant l'installation de capteurs pour mesurer en direct la qualité du tri, lors des apports des habitants dans les bacs de collecte. Les coûts de cette initiative comprennent l'achat de 4 cocons (outil de mesure de la qualité du tri), sur 4 bacs dans les locaux poubelles identifiés, ainsi que l'abonnement pour le suivi des données, pour un total de 4 500 €, avec la start-up Fichta. L'action n'a pas pu être déployée en 2023. Il est proposé de décaler cette dernière à 2024, après validation du dispositif en CS le 11.12.2023.

- Appel à projet Phase 5 CITEO :

Dans le cadre de cet AAP, une prestation de sensibilisation en porte-à-porte, sur l'habitat collectif des communes de l'ex-Val de France + Goussainville, a été contractée auprès de L&M. 26 000 € ont été dépensés au titre de l'année 2023. 240 000 € ont été budgétés sur 2024, soit le reste du montant à payer. La fin de mission est prévue au mois de juin 2024.

### Administrations

- Dotations écoles projet éco-administration

La seule commune de Sarcelle doit finir d'être équipée pour l'année 2024, afin de clôturer le dispositif éco-administration, initié il y a 10 ans. La prestation de dotation des établissements scolaires se fait dans le cadre d'un marché avec Verdicité. La ligne budgétaire dédiée passe ainsi de 90 000 € à 27 400€.

- Give-box :

3 Give-box ont été fabriquées en 2023, en partenariat avec la ressourcerie BAM 95. Elles seront mise à disposition de 3 communes, en 2024, dans le cadre d'un appel à projets. Une give-box supplémentaire pourrait être disposée dans nos locaux, dans une optique d'expérimentation. Il est ainsi proposé une ligne budgétaire de 150 € pour l'achat de ce matériel.

### Entreprises

- Escape game :

Nous sommes régulièrement sollicités par les entreprises pour intervenir dans le cadre d'évènements de team building au sein de ces dernières. Afin de répondre à cette demande, nous proposons de mettre en place un escape game à destination de ce public. La ligne budgétaire est dimensionnée à hauteur de 600 € en ce sens.

## Subventions aux associations

- Dispositif Téléthon :

Il est proposé, cette année, de faire évoluer le dispositif de dons au Téléthon, qui s'avère peu incitatif pour nos performances de collecte du verre. La nouvelle opération permettrait aux habitants de choisir l'association auprès de laquelle ils souhaitent faire un don, afin de les accompagner ensuite vers le geste de tri des emballages en verre. Un tel dispositif nécessite une solution informatique, dont les coûts s'élèvent à 3 500 €.

## Biodéchets

L'obligation de tri à la source des biodéchets, prévu dans le cadre de la loi AGEC, entraîne la mise en place d'une politique de gestion de ces derniers au sein du Sigidurs. Il est ainsi prévu la construction d'une première phase de déploiement, prévue en 2024, avec l'installation de 60 PAV de collecte.

- Etude biodéchets :

Il est proposé de passer la ligne à 0, la prestation d'accompagnement à la mise en place du dispositif étant terminée.

- Dotation bioeaux expérimentation :

La mise à disposition des bioeaux auprès des 12 000 foyers concernés par la première phase de déploiement, nécessite la sollicitation d'une prestation de porte-à-porte pour la distribution de ces équipements. Les coûts s'élèvent à 181 165 €, en regard des prix proposés dans le cadre du marché.

- Prestations ESAT :

La ligne prestation logistique ESAT passe de 10 000 € à 9 000 € et intègre une prestation de stickage des bioeaux avec les consignes de tri des biodéchets, tout en conservant les activités existantes de 2023 s'élevant à 1400 €.

## - Pôle Collecte

Le service collecte, c'est environ 12 500 bacs livrés, 165 00 tonnes collectées tous flux confondus sur le territoire en 2023. Par le biais du numéro vert mis en place, environ 33 933 appels ont été traités en 2023. Par ailleurs, le service collecte gère également l'implantation et les nouvelles bornes d'apports volontaires (en moyenne 100 par an), avec 57 points en centres techniques municipaux (CTM) engagés dans le tri. Plusieurs marchés sont contractés pour la collecte des points apports volontaire. En effet, le Sigidurs a signé un marché de collecte Nord dont le titulaire du marché est Sepur et collecte sud (OM, CS, DV et EN) avec Véolia, pour une durée de 7 ans (fin de marché en 2025). Deux entités gèrent ce marché :

- Otus pour l'agence du 95
- Aubine pour l'agence du 77

En K€	CA 2021	CA 2022 provisoire à date	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
CPAP	14 774	18 597	18 793	21 662	20 735	1 943	10%
CPAV	942	548	1 317	1 338	1 458	142	11%
EXCEPTION	87	249	179	120	2	-178	-99%
MOYGEN	4	0	1	0	1	0	0%
PRESTATION	208	173	221	247	279	59	27%
RESERVE			30		30	0	0%
<b>DEPENSES COLLECTE :</b>	<b>16 014</b>	<b>19 568</b>	<b>20 540</b>	<b>23 367</b>	<b>22 505</b>	<b>1 965</b>	<b>10%</b>

Pour 2024, le budget global de la collecte est en augmentation de **+ 10 % soit + 1 965 K€**. Cette augmentation se justifie principalement par :

- Une hypothèse de révision des prix comprenant un coefficient de 1,30 pour 2024 (basé sur l'historique 2023 + l'indice du moniteur nov 2023) ;
- Un comparatif effectué avec le budget 2023 basé sur une révision des prix sous-estimée ;
- L'ajout d'une ligne budgétaire pour réaliser l'expérimentation de collecte des biodéchets pour un montant de 108 000 euros TTC ;
- La mise en place de bennes supplémentaires pour finaliser les tournées des encombrants sur les villes de Villeparisis, Mitry-Mory et Claye Souilly
- Une augmentation des collectes exceptionnelles du fait de la reprise à la normale des événementiels et de l'intégration de collectes spécifiques dans le cadre de campagnes de caractérisation pour le service animation-prévention ;
- Intégration dans le budget d'un montant de 40 000 euros TTC pour l'AMO qui va suivre la procédure dans le cadre du renouvellement du marché de collecte
- Budget en hausse de 36% passant de 175 542,13 euros TTC en 2023 à 239 092,38 euros TTC prévu pour 2024 pour l'externalisation du numéro vert ; Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des demandes de composteurs via le numéro vert depuis le 1er juillet 2023. Cette forte demande est engendrée par la nouvelle réglementation sur le tri des déchets alimentaires. Pour y répondre, le Sigidurs a mis en place la gratuité de ces équipements. 500 à 650 demandes sont réceptionnées mensuellement sur ce sujet contre 200 en début d'année. Une prestation complémentaire estimée à 3 000 euros TTC à

également été prévue afin que le prestataire puisse prendre en charge les rendez-vous de livraison des usagers. L'évolution du territoire a également été intégrée dans les simulations pour 2024. En effet, de nombreux quartiers et immeubles sont en construction sur le territoire et la gestion des dotations en bacs engendre de nombreux appels.



▪ **Analyse des coûts réels par flux (source : matrice des coûts 2022)**

Les flux les plus chers à la tonne sont :

- Les encombrants (**284 €/tonne**) d'où l'intérêt à orienter les habitants vers les déchèteries.
  - La collecte sélective (**258€/tonne**)
  - Les déchets végétaux (**257€/tonne**)
- En revanche, les flux les moins chers sont :
- Les ordures ménagères (**146 €/tonne**) ce qu'est dû à la quantité importante des OMR collectées en 2022 (**118 608 tonne**) d'une part, et à la performance de la vente d'énergie d'autre part avec l'augmentation des prix de vente de chaleur (+28%) et d'électricité (+26%).

La collecte des déchets est le poste de dépense le plus coûteux au Sigidurs avec un montant de 18.6 M€ en 2022 soit une évolution de +4% par rapport à 2021 (17.8 M€) causé par l'inflation qui s'est traduite avec les révisions des prix de collecte à la hausse.

▪ **Positionnement du Sigidurs par rapport aux Référentiels**

(€HT/hab)	Sigidurs 2022	Ile-de-France 2022	France 2022
Ordures Ménagères	 41 €	51 €	60 €
Verre	1,9 €	1,8 €	2,0 €
Emballages/papiers	 12 €	13 €	12 €
Déchèteries	23 €	14 €	23 €

▪ **Centres Techniques Municipaux (CTM)**

Depuis fin 2018, le Sigidurs a mis en place un service de collecte spécifique permettant de généraliser le tri et de mieux valoriser les déchets issus des CTM du territoire.

Dans ce contexte, le Sigidurs a signé un marché de mise à disposition, de transport et de vidage des bennes des services techniques, alloté en 2 lots relatifs aux zones géographiques : le territoire Nord attribué à la société Ourry et le territoire Sud attribué à la société Derichebourg.

Ce marché est d'une durée de 3 ans, reconductible 2 fois par an soit une date de fin prévue en 2024. Les déchets ciblés sont principalement les encombrants, gravats, déchets végétaux, pneus, papiers et cartons.

Les déchets dangereux spécifiques (DDS) comme les peintures et les solvants sont collectés par le biais d'un marché attribué à OTUS.

L'objectif est de mettre également en place sur une grande partie des services techniques, des filières de valorisation des déchets électriques et électroniques (DEEE), des lampes et néons, ainsi que des piles via les éco-organismes partenaires du Sigidurs.



En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
CPAP	0	0	0	0	0	0	
MOYGEN	0	0	0	0	0	0	
TRANSP	895	671	928	860	1 012	84	9,06%
<b>DEPENSES CTM :</b>	<b>895</b>	<b>671</b>	<b>928</b>	<b>860</b>	<b>1 012</b>	<b>84</b>	<b>9,05%</b>

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux contrats de collecte qui comprennent le transport des déchets de balayage, du tout-venant non incinérables (TVNI) et du tout-venant incinérables (TVI) ainsi que les pneus, les OM des corbeilles de rue, les métaux, les gravats, les déchets végétaux et les cartons. Les DDS sont également inclus dans les dépenses de fonctionnement.

Pour 2024, elles sont estimées à la hausse de + 9,05% soit +84 K€. Cette évolution est justifiée par :

- Les tarifs du nouveau marché de collecte et de transport des bennes des services techniques attribué cette année (23COL001), plus élevés que le précédent marché (18COL001) ;
- les flux tout-venant et balayage de rues qui représentent les tonnages les plus importants et qui sont ceux dont les prix au BPU sont les plus élevés.
- la prévision d'une révision des prix estimée à 15% en moyenne pour l'année 2024.

Toutefois, le recul sur la prestation ainsi que la compilation des tonnages sur plusieurs années a permis d'affiner au plus juste ce budget.

#### ▪ Etude et Gestion des Bornes (EGB)

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE	350	55	144	139	104	-40	-27,94%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE BORNE		148	114	79	129	14	12,53%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE BORNE		177	520	181	535	15	2,88%
COLLECTE EN POINT APPORT VOLONTAIRE BORNE SEMI ENTERREE		0	2	1	0	-2	-100,00%
<b>DEPENSES EGB :</b>	<b>350</b>	<b>381</b>	<b>780</b>	<b>399</b>	<b>767</b>	<b>-13</b>	<b>-1,65%</b>

Les dépenses de fonctionnement pour la gestion des bornes sont prévues à la baisse en 2024 soit -13 K€ par rapport à 2023. En effet, cela s'explique par plusieurs raisons :

- La prise en compte uniquement des projets dont les dates d'implantation/sortie de terre des bornes enterrées (BE) ont été confirmé au Sigidurs. ;
- Une adaptation « à la carte » du lavage des bornes neuves en n'incluant pas la totalité des nouvelles implantations dans les campagnes de lavage (initialement OM : 3 fois/an, CS et Verre : 1 fois/an). Les nouveaux points n'ont pas la nécessité d'être lavé la 1ere année car ils ne seront pas tous mis en service dès le début d'année 2024 ;

- Retrait une campagne de lavage OM en été dans le cadre de 'attribution du nouveau marché d'entretien préventif ;
- Une diminution des commandes de bornes aériennes OM et CS (BA), le projet d'implantation sur Villiers Le Bel et Sarcelles se finalisant ;
- Le budget EGB intègre encore cette année le renouvellement du parc de bornes enterrées sur le secteur de la fauconnière à Gonesse avec un système rétrofite : 15 BE OM et 10 BE CS ont été prévues.
- Intégration en 2024 d'une nouvelle prestation pour la remise en état d'une douzaine de bornes (peinture en usine) pour maintenir le parc en bornes en état et éviter, ainsi, le changement total d'une borne non obsolète. (Forfait de 5 500 euros pour 10 bornes)
- Achat de 5 bornes carton pour continuer le déploiement sur les CTM et en ville

## - Pôle Traitement et valorisation

Les déchets collectés sur les communes du Val d'Oise et de Seine-et-Marne sont traités sur les installations du Sigidurs ou sur les sites des prestataires privés avec lesquels le syndicat est en contrat. Le syndicat est propriétaire d'un centre de valorisation énergétique, d'un centre de tri et de six déchèteries.

### - Le centre de valorisation énergétique (CVE)

Il permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Le CVE a été exploité et entretenu depuis 2013 par la société Saren SNC (coentreprise Veolia/Idex environnement) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée maximale de 10 ans avec une date de fin prévue au 31 mai 2023. Le nouveau marché a été attribué à Véolia / Hestia. La durée du marché est de huit ans à compter du démarrage effectif des prestations, reconductible deux fois un an

Les grands enjeux auxquels fera face cette installation dans les prochaines années sont : son maintien au niveau de conformité considérant l'évolution réglementaire, la préservation des structures, qui sera améliorée avec l'habillage architectural, et l'optimisation de la valorisation énergétique.

#### **Bilan 2023 :**

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) des collectivités adhérentes suit une tendance légèrement à la baisse, tout comme les refus issus de la collecte sélective. Des apports de Terralia/Chèze (groupe Paprec) permettent de compléter le gisement traité. Les tonnages d'OMr en provenance du SYCTOM sont occasionnels.

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement du marché d'exploitation du CVE. Le coût du marché présente une hausse limitée en comparaison à celui pratiqué précédemment (+3%).

Pour cet exercice, le tonnage traité sur le CVE une fois encore inférieur aux 170 000 tonnes projetées. Le CVE a connu plusieurs indisponibilités entraînant des détournements des déchets supérieurs au tonnage cible (2 500 tonnes).

Ces indisponibilités ont limité les capacités d'accueil des encombrants incinérables, dont une part significative a dû être traitée par élimination. Plusieurs centaines de tonnes de ce flux ont été traitées par notre partenaire le SYCTOM sur les UVE de Saint-Ouen et Ivry sur Seine

Au cours de l'année 2023, près de 3500 tonnes d'ordures ont été enrubannées (stockage en balles) afin de limiter le recours à l'enfouissement.

Suivant les dernières projections, le CVE ne pourra traiter que 144 000 tonnes de déchets en 2023, soit un niveau exceptionnellement bas. La production de REFIO est estimée à 3 600 tonnes et celle de mâchefers à 25 000 tonnes.

Les dépenses liées au GER (Gros Entretien et Renouvellement) n'ont pas significativement impacté les finances du syndicat. En effet, le montant plafond prévu au marché avait été atteint avant la fin du marché. Le nouveau marché d'exploitation modifie la prise en charge de ces frais en adoptant un lissage des dépenses pour chaque mois.

Des travaux liés à la réglementation BREF incinération ont été réalisés, en particulier l'installation d'analyseurs de mercure dans les fumées, pour un montant de 486 000 €. L'adaptation d'injection des réactifs a été décalée fin 2023.

Les recettes d'électricité ont été exceptionnellement élevées grâce aux conditions d'achats extrêmement avantageuses établies en 2022. L'indisponibilité prolongée du groupe turbo alternateur lors de la maintenance majeure a cependant occasionné un manque à gagner de plusieurs centaines de milliers d'euros. Les recettes de chaleur sont en baisse. Plusieurs facteurs ont impacté les ventes : les températures à nouveau exceptionnellement élevées, les pannes notamment dues aux explosions de bouteilles de protoxyde d'azote, et le dysfonctionnement d'un échangeur au dernier trimestre.

Les recettes de vente des métaux sont en baisse avec la diminution des prix de vente.

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
ACOUSTIQ			5	0	5	0	0,00%
AESN	139		250	219	250	0	0,00%
ARCHITEC			0	72	25	25	#DIV/0!
AUDIT	7	55	25	43	30	5	20,00%
CARACTER		0	55	6	80	25	45,45%
COTISATION			10	3	8	-3	-25,00%
CRISE			5	0	7	2	40,00%
EXPL	5 691	4 460	7 425	10 639	8 270	845	11,38%
METEO		0	0	0	0	0	-100,00%
MOYGEN	106	0	2	0	2	0	0,00%
OPTIENERG	3	22	0	0	0	0	#DIV/0!
SERPESAGE		0	3	2	13	11	420,00%
TGAP	513	1 481	2 200	1 816	2 588	388	17,66%
TRAIT	2 195	3 123	3 581	4 068	4 172	591	16,49%
TRANSP	444	9	68	22	0	-68	-100,00%
<b>DEPENSES</b>							
<b>CVE :</b>	<b>9 099</b>	<b>9 152</b>	<b>13 629</b>	<b>16 890</b>	<b>15 450</b>	<b>1 821</b>	<b>13,36%</b>

Les dépenses de fonctionnement estimées pour le BP 2024 pour le CVE augmentent de + **13,36 %** par rapport au BP 2023. Cette hausse est liée à plusieurs variables :

- ✓ L'inflation des prix, en particulier le prix des carburants, qui impacte la révision contractuelle des prix, et les prix proposés pour les renouvellements de marchés. Les prix unitaires de traitement des Omr et sous-produits subissent ainsi une hausse de plus de 14%.
- ✓ Le nouveau marché d'exploitation du CVE, dont le coût d'exploitation augmente de manière limitée (+ 3%). La révision des prix en cours d'année induit une incertitude supplémentaire.
- ✓ La hausse de la TGAP de 12 à 14€HT/t pour l'incinération, de 51 à 58€HT/t pour l'enfouissement, engendrera un surcoût de 342 000 € pour la gestion des ordures ménagères.

#### **FOCUS sur les tonnages :** Les données 2023 sont **en cours de consolidation**

Les quantités de déchets à traiter pour le budget CVE sont dans la continuité des années précédentes, et devraient revenir à un niveau nominal, après une année 2023 très impactée par la mauvaise disponibilité du CVE.

La prévision de tonnage traité pour 2023 de 170 000 tonnes est répartie comme suit :

- 125 000 tonnes d'OMr provenant de la totalité du territoire du Sigidurs ;
- 12 000 tonnes de déchets extérieurs ;
- 17 000 tonnes d'encombrants incinérable (Refus de tri encombrants) ;
- 6 600 tonnes de refus de tri (CDT) ;
- 7 500 tonnes issues de déchets d'activités et autres déchets apportés par l'exploitant HESTIA.

Les autres tonnages prévisionnels à prendre en charge se répartissent ainsi :

- REFION 4 500 tonnes ;
- Mâchefers 30 000 tonnes ;
- Tonnages détournés 3 000 tonnes.

- Centre de tri

Le centre de tri du Sigidurs, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il permet également de regrouper les collectes du verre issues des bornes du territoire.

L'année 2023 a été marquée par la consolidation des prestations de SEPUR à l'exploitation du Centre de tri. Concernant les capacités et le débit de chaîne, le bon niveau de performances a eu pour conséquence de pouvoir, malgré plusieurs perturbations d'alimentation électrique, traiter l'intégralité du gisement au Centre de tri du Sigidurs, sans recourir à des centres extérieurs.

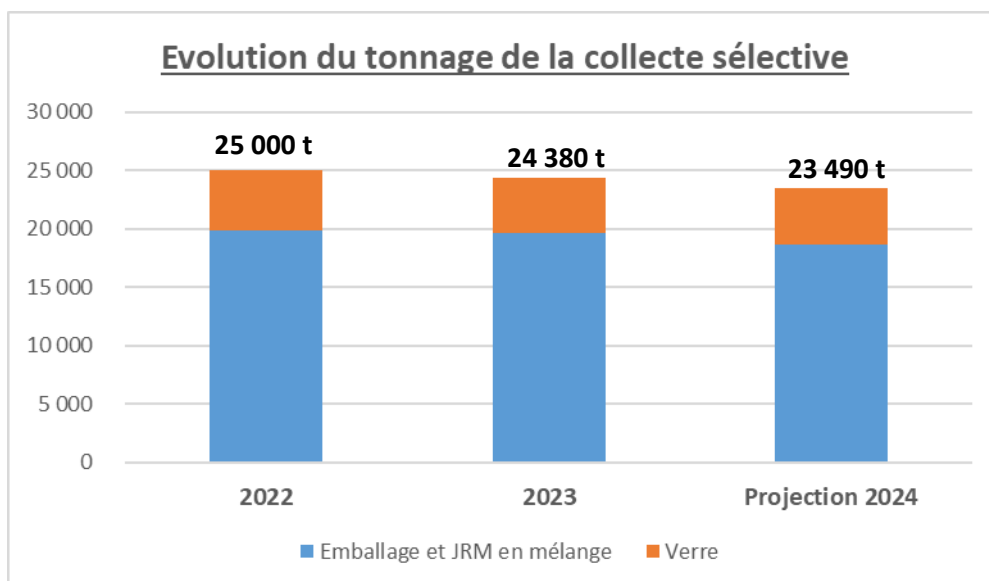
Les quantités de déchets de collecte sélective à traiter sont en légère baisse en 2023 (-2,7%), dans la lignée de l'évolution engagée l'an précédent. Concernant le verre, la tendance est également à une légère baisse (-2%). Le gisement de cartons issu des déchèteries est également en légère baisse, en lien avec l'application du nouveau règlement d'accès.

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
ETUDES	19	11			15	15	#DIV/0!
EXPL	1 149	1 640	811	1 186	827	16	2%
SOUTIEN			0		0	0	#DIV/0!
TRAIT	3 244	2 650	3 063	2 064	2 688	-375	-12%
DEPENSES CDT :	4 412	4 301	3 874	3 250	3 529	-344	-9%

L'inflation des prix du marché d'exploitation du centre de tri, ayant entraîné l'instauration provisoire d'une révision des prix trimestrielles, est revenue à un rythme de 1,2%/an.

**FOCUS sur les tonnages :** Les données 2023 sont en **cours de consolidation**

Les graphiques ci-dessous témoignent d'une stagnation du geste de tri :



\*JRM : Journaux, revues, magazines

### **Performance de tri kg/hab**

	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Emballage et papiers	41,90	44,30	46,70	44,90
Verre	11,10	11,40	11,30	11,10

La prévision de tonnage pour le centre de tri en 2024, tenant compte d'une augmentation liée aux projets de renfort de dotation soutenus par CITEO dans le cadre du dernier Appel à projet, est répartie comme suit :

- 18 600 tonnes d'emballages et papiers
- 4 600 tonnes d'emballages en verre
- 290 tonnes de cartons provenant des déchèteries

### **- Déchèteries**

Le Sigidurs dispose d'un réseau de 6 déchèteries. Les premiers équipements, situés sur les communes de Bouqueval, Gonesse et Sarcelles sont ouverts depuis 2008.

La déchèterie située à Louvres est ouverte depuis le 1er mars 2013.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, le Sigidurs a repris l'exploitation des déchèteries situées sur les communes de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory qui appartenaient au Smitom Nord Seine-et-Marne et qui sont désormais sur le territoire du Sigidurs

Pour gérer son réseau de déchèterie, le Sigidurs a contracté plusieurs marchés ayant pour objet l'exploitation et l'évacuation des déchets réceptionnés vers des sites de valorisation et traitement des déchets.

Pour compléter ce dispositif, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

- Tri-Or pour l'utilisation de sa déchèterie située sur la commune de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;

- Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO), pour l'utilisation de la déchèterie située sur la commune de Plailly, pour les particuliers des communes de Saint- Witz, Survilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis.

- Syndicat Emeraude pour l'utilisation de la déchèterie de Sarcelles par les habitants de Deuil-la-Barre, Enghien-les Bains, Groslay, Montmagny, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency.

- Syndicat Smitom 77 pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants de 20 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes au Sigidurs.

Les services techniques communaux, les services publics et les associations situés sur le territoire du syndicat sont également acceptés dans les déchèteries du Sigidurs. Les modalités d'accueil de ces usagers sont définies par des règlements intérieurs distincts.

### **Bilan 2023 :**

Au cours de l'année 2023, malgré un premier semestre qui était encore marqué par une hausse des tonnages, les quantités de déchets accueillies en déchèteries ont très fortement baissé, grâce à la mise en place du nouveau règlement instaurant un quota de passages le 1er juillet.

Si le bilan précis est encore en consolidation, plusieurs tendances sont à noter. Le tonnage total est en baisse de 26% en comparaison à l'année 2022. Cette baisse est même de 45% pour le flux du tout-venant non valorisable.

L'activité a globalement baissé, permettant d'atteindre de très bonnes performances de tri. Le taux de valorisation est passé de 45 à 65% sur l'ensemble du réseau.

Des prestations de sensibilisation, à hauteur de 70 000€ ont été réalisées sur les différentes déchèteries pour faciliter la compréhension du nouveau règlement et accompagner les gardiens face à quelques usagers mécontents. On peut rappeler que le problème de la situation prévalente était la fréquentation abusive de faux particuliers déversant des déchets d'activité. Ce phénomène n'est plus rencontré.

Quelques autres évolutions ont contribué à l'amélioration des performances, comme le développement de la collecte du plâtre, la mise en place des collectes de déchets dangereux sur Dammartin, et le fonctionnement en année pleine des collectes de mobilier sur la totalité du réseau.

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
CARACTER		28	17	14	18	1	7,72%
CONTROLE			2	0	2	0	0,00%
CONV	116	197	227	212	213	-14	-6,10%
ETUDES		29	40	39	0	-40	-100,00%
EXPL	1 116	1 570	1 588	1 172	1 831	244	15,35%
LOGICIEL	1	1	2	2	2	0	20,00%
MAINTENANCE	2	2	3	2	3	0	0,00%
MOYGEN			4	5	0	-4	
RESERVE			40	34	63		
TGAP	1 304	1 682	2 310	1 641	955	-1 355	-58,67%
TRAIT	3 155	3 772	5 545	4 036	2 692	-2 853	-51,45%
TRANSP	1 722	1 711	2 670	2 528	1 595	-1 075	-40,26%
VOIRIE			5	5	5	0	0,00%
<b>DEPENSES DECHETERIES :</b>	<b>7 417</b>	<b>8 992</b>	<b>12 453</b>	<b>9 689</b>	<b>7 380</b>	<b>-5 072</b>	<b>-40,73%</b>

L'année 2024 cumule plusieurs évolutions.

Le tonnage accueilli sur les déchèteries pour 2024 est estimé en baisse globale de 48% par rapport à 2022, avec une baisse plus marquée sur les flux tout venant. Cette baisse d'activité a conduit les exploitants à solliciter une révision des tarifs, qui est en cours d'examen.

La filière REP des déchets du bâtiment, dont la mise en place effective semble encore retardée, devrait permettre de prendre en charge une partie du flux plâtre.

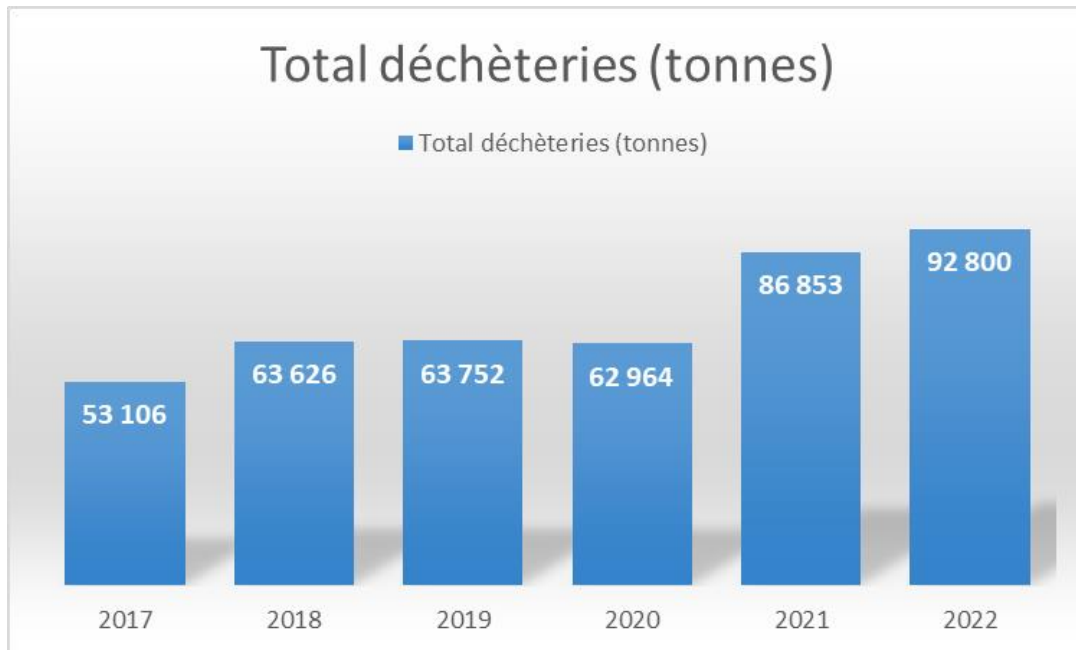
Concernant le traitement des déchets non valorisables, la TGAP applicable passe de 51 à 58€ HT par tonne en 2024.

Pour ce qui concerne le traitement des déchets tout venant valorisables, un nouveau marché démarre dès janvier 2024, il permettra de résoudre les problèmes d'exutoire pour les refus à incinérer et d'augmenter le taux de recyclage.

L'évacuation et le traitement des bouteilles de gaz, continue de se faire à un niveau très important, nécessitera un budget de 160k€ pour l'année à venir. Le marché de prestations d'évacuation et de traitement doit être renouvelé en juin 2024.

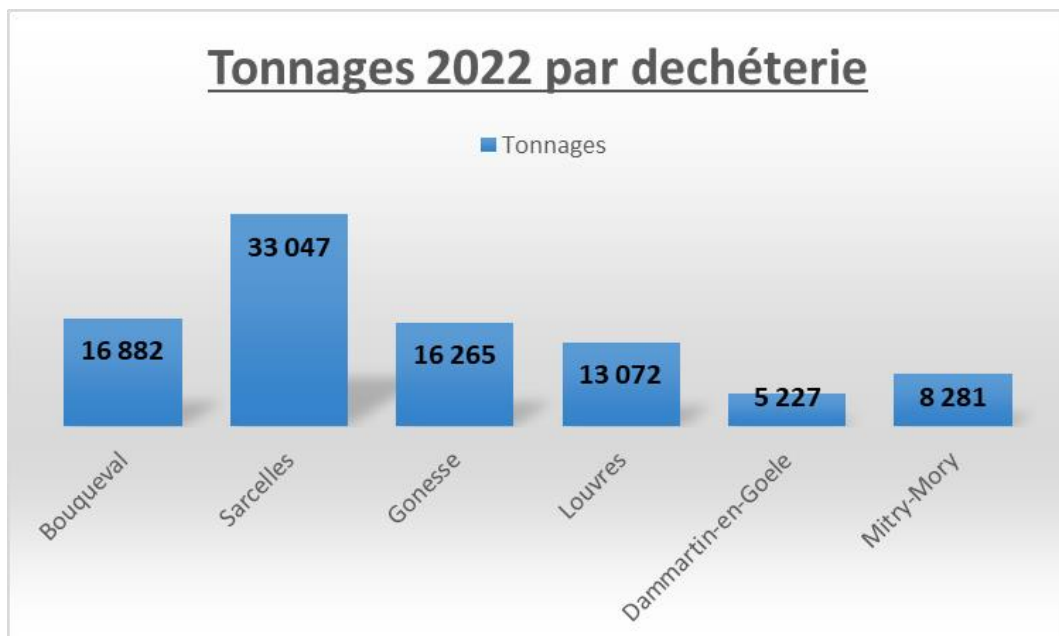
Au global, pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel comporte une baisse exceptionnelle de 5M€.

Focus sur les tonnages : évolutions par déchèteries et année (2020 -2022)



Les données 2023 ne sont pas disponibles à date : **en cours de consolidation.**

**Données 2022 par déchèterie :**





## - Pôle Administration générale

### ➤ Evolution des dépenses de personnel et structuration des effectifs

En application de l'article de L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la présentation du ROB, les principales composantes des dépenses de personnel et la structure globale des effectifs du Sigidurs sont précisées ci-après :

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 646	3 721	4 343	4 189	4 638	294	6,77%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	46	64	109	87	113	4	3,67%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	123	124	251	191	285	34	13,58%
<b>DEPENSES RH :</b>	<b>3 815</b>	<b>3 909</b>	<b>4 703</b>	<b>4 467</b>	<b>5 035</b>	<b>332</b>	<b>7,06%</b>

En 2024, les traitements et charges de personnel du budget primitif (**4,6 M€**) montrent une augmentation à + 294 K€ (soit +6,77 %) par rapport au BP 2023.

Au cours de l'année 2023, le budget du personnel est fortement impacté par :

- ✓ les revalorisations indiciaires (2 au cours de l'année (janvier et juillet 2023) soient, 30 € en moyenne par agent),
- ✓ les IHTS : divers événements et opérations de renforts (DTV et RU)
- ✓ les divers recrutements : 1 chargée de mission Jardins durables, 1 Gestionnaire juridique et administrative, 2 CQC, 2 CRU, 1 gestionnaire comptable, 1 chargé de mission déchèterie, 3 stagiaires école, 1 agent remplaçant à la DTV (congé maternité) ;

Les dépenses de personnel 2024 intègrent les évolutions suivantes :

- un effet volume : les recrutements suivants sont également à prévoir en 2024 :
  - Directeur(trice) des Affaires Juridiques (46 k€) ;
  - Photographe / vidéaste (26-30 K€) ;
  - 1 technicien informatique (30 K€) ;
  - 1 chargé(e) de sensibilisation Jeunes publics (26 – 30 k€)
  - 1 Responsable RU (30 k€) ;
  - 1 CRU (26 k€)

Ces recrutements représentent une enveloppe d'environ 192 k€ annuels.

Aussi, les enveloppes suivantes sont également à prévoir au BP 2024 :

- ✓ Indemnisation du CET - (11 087.10 € versés en 2022) ;
- ✓ Forfait Mobilité Durable – (1 400 € versés en 2023) ;
- ✓ Indemnité télétravail (14 952.96 € versés en 2023) ;
- ✓ Indemnité GIPA (1 477.38 € versés en 2022) ;
- ✓ Prime pouvoir d'achat (avant juin 2024)

Cette augmentation est notamment liée à la valeur du point d'indice passée de 4.85€ à 4.92€, et à la dotation de 5 points majorés à compter du 1er janvier 2024 impactant l'ensemble des agents de la Fonction Publique toutes catégories confondues. Aussi, il y a lieu de préciser que l'augmentation du SMIC aura un impact sur la rémunération des agents de catégorie C.

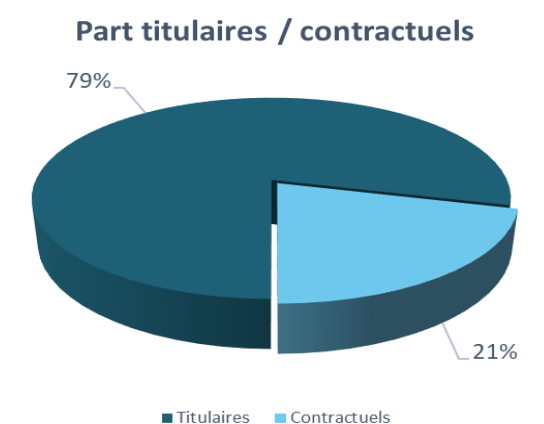
- un effet GVT estimé à 2% et la poursuite de la mise en place du CIA (le montant plafond a été revalorisé à 1 100€ en 2023) suite à la refonte du RIFSEEP.

La campagne de revalorisation salariale 2024 est également prise en compte dans le budget de la masse salariale.

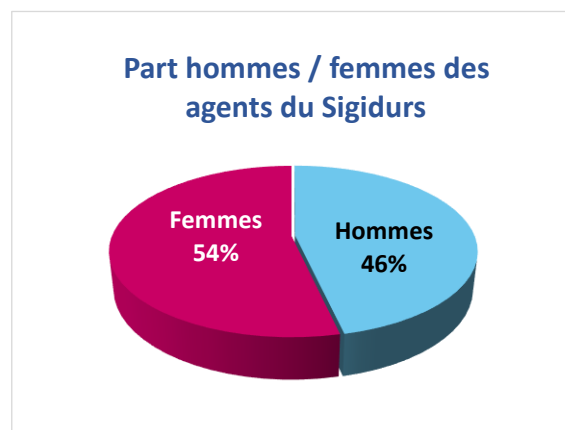
Engagée sur la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Sigidurs souhaite poursuivre une politique active au profit de la carrière des agents par la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la poursuite de la GPEC, un plan de formation et des prestations améliorant la qualité de vie au travail.

### ➤ Evolution des effectifs : 2020 - 2023

	2020	2021	2022	2023
<b>Emplois permanents :</b>	<b>87</b>	<b>81</b>	<b>86</b>	<b>86</b>
Titulaires	60	64	65	66
Contractuels	27	17	21	20
<b>Emplois non permanents :</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Alternants	4	4	4	3
Stagiaires	2	1	0	0
Vacataires				
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	<b>86</b>	<b>90</b>	<b>89</b>



Emplois permanents :	2020	2021	2022	2023	Evol. 2023/2022
<b>Titulaires</b>	<b>60</b>	<b>64</b>	<b>65</b>	<b>66</b>	<b>2%</b>
Catégorie A	4	4	5	5	0%
Catégorie B	5	5	5	6	20%
Catégorie C	51	55	55	55	0%
<b>Contractuels</b>	<b>27</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>-5%</b>
Catégorie A	6	5	6	5	-17%
Catégorie B	0	0	0	1	
Catégorie C	21	12	15	14	-7%



## 2.3.2 La volonté de poursuivre une politique d'investissement maîtrisée

En K€	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 provisoire à date	BP 2024	BP 2024/2023 en valeur	BP 2024/2023 en %
EMPRUNT ET DETTES	3 059	3 177	3 301	2 469	3 429	128	3,88%
IMMOBILISATION INCORPORELLE	96	411	2 337	1 409	2 542	205	8,77%
IMMOBILISATION EN COURS	5 529	2 180	400	60	406	6	1,59%
IMMOBILISATION CORPORELLE	855	221	8 158	2 543	8 358	200	2,45%
<b>DEPENSES INVEST :</b>	<b>9 539</b>	<b>5 990</b>	<b>14 196</b>	<b>6 481</b>	<b>14 736</b>	<b>540</b>	<b>3,80%</b>

Une hausse des dépenses d'investissement brute a été prévue au BP 2024. : les dépenses d'investissement avec la dette sont estimées à 14,7 M€ contre 14,1 M€ en 2023 soit +3,80 %. Depuis 2023, 3 dépenses d'équipements seront déclinées en **autorisations de programme « Projets »** : Couverture CVE, Gonesse 2 et les Biodéchets.

Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée du mandat. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé. Leur durée de vie peut être revue en fonction de l'avancement des travaux.

En 2023, le syndicat a dépensé réellement **4 M€** (hors dettes) en investissement : principalement lié aux travaux d'amélioration techniques de nos équipements, achats de bacs, bornes et équipement informatiques. En incluant la dette (**3,3M€**), les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à **7,3 M€**. La part du remboursement du capital sur la section d'investissement soit **53%** impacte de manière contraignante l'équilibre financier du budget, sachant qu'il réside un manque réel de recette dans cette section. Pour 2023, à date, un déficit d'investissement est estimé à **-6 M€ au CA 2023**.

### FOCUS des dépenses d'investissement au sein des services métiers :

**Concernant le pôle Prévention :** Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est prévu à 450 K€ :

- Bioseaux : Il est prévu la distribution de bioseaux pour les potentiels 12 000 foyers concernés par la première phase de déploiement de la collecte des biodéchets en PAV. Les coûts de fournitures s'élèvent à 31 356 €, en regard des prix proposés dans le cadre du marché.
- Sacs krafts biodéchets : La distribution des bioseaux s'accompagne de la mise à disposition de sacs kraft. Le dimensionnement prévoit la fourniture d'un kit de 100 sacs pour chacun des 12 000 foyers dans le périmètre de la première phase de déploiement, pour un prix de 77 760 €, en regard des prix proposés dans le cadre du marché.
- Composteurs bioseaux, mélangeurs : La politique de promotion du compostage individuel ou partagé doit monter en puissance pour permettre la mise à disposition de 1500 composteurs individuels supplémentaires et l'équipement de 20 à 30 nouveaux sites de compostage partagé sur tout le territoire. Ainsi, il est proposé de passer les fonds dédiés à ces investissements de 100 000 € à 150 000 €, pour l'année 2024.

**Concernant le pôle Collecte :** Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à 2,1 M€, soit -2% par rapport à 2023. Cette diminution a été atteinte par :

- la prise en compte, pour 2024, uniquement des projets dont les dates d'implantation/sortie de terre des bornes enterrées (BE) ont été validé/transmis au Sigidurs ;
- une diminution des commandes de bornes aériennes OM et CS (BA), le projet d'implantation sur Villiers Le Bel et Sarcelles se finalisant ;
- Intégration en 2024 d'une nouvelle prestation pour la remise en état d'une douzaine de bornes (peinture en usine) pour maintenir le parc en bornes en état et éviter, ainsi, le changement total d'une borne non obsolète. (Forfait de 5 500 euros pour 10 bornes)

**Concernant le pôle Traitement et valorisation** : des dépenses sont prévues au niveau du **centre de valorisation énergétique** : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à **1,8M€** réparti comme suit :

- Frais d'études habillage architectural (AMO) : 50 k€
- Maîtrise d'œuvre couverture architectural : 750 k€
- La mise en conformité liée au BREF incinération 450k€;
- Frais d'études projet hydrogène : 35 k€
- Travaux insonorisation CVE : 380 k€
- Complément de stock de pièces détachées : 100 k€
- Mise à niveau des blocs secours : 25k€
- Mise à niveau des poteaux incendie : 30 k€
- Divers amélioration techniques CVE: 216 k€

Au niveau du **centre de tri** : Plusieurs petits travaux d'amélioration ont été réalisés par Sepur, afin d'améliorer les performances de tri et la sécurité d'exploitation. Le chantier de modernisation du contrôle commande est largement perturbé par les délais d'approvisionnement en composants électroniques.

La perspective de modifier le tri de certaines résines plastiques nécessite d'étudier la modification ou le remplacement de certaines machines, mais il n'est pas certain que cela puisse être réalisé en 2024.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à 642 000€ réparti comme suit :

- Montant du Gros Entretien Renouvellement : 198 000€
- Travaux de modernisation du système informatique et vidéosurveillance : 294 000€
- Travaux de sécurité et d'amélioration, 120 000 €

Au niveau **des déchèteries** : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à 200k€ réparti comme suit :

- Achat de bennes en renouvellement: 130k€
- Etudes et prestation d'AMO relatives à la création de la déchèterie Gonesse 2 : 70k€

### **Concernant le pôle Administration générale :**

Pour 2024, Les dépenses les plus importantes liées à l'investissement concerneront la maîtrise d'œuvre du CATI et sa réhabilitation.

En 2024, le remplacement progressif des appareils électriques énergivores se poursuivra afin de respecter au mieux le plan de sobriété énergétique.

La réfection et mise aux normes des six déchèteries du syndicat continueront en 2023, avec plus de frais et dépense à envisager pour les déchèteries de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory dernièrement acquises (voirie, vidéosurveillance, mise au norme, ...).

L'achat de nouveaux véhicules sera envisagé en 2024 en remplacement d'anciens véhicules du parc auto : 1 véhicule de livraison (thermique), 1 véhicule de vérification terrain (électrique), 1 véhicule pour l'animation (électrique) et 1 véhicule pour la direction (électrique ou hybride).

Puis concernant les équipements informatiques, des dépenses sont estimées à 200 K€ en 2023 soit +2% par rapport à 2022, lié un renouvellement d'un tiers du parc informatique prévu (équipement arrivant en fin de garantie). De plus, l'équipement du CATI est prévu sur le budget 2024.

### 3. Synthèse

Telles sont les orientations à partir desquelles le Conseil Syndical est appelé à débattre.

Ces orientations traduisent la nouvelle stratégie financière du Sigidurs à partir de 2024 : à mi-mandat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement restera primordiale et pour ce faire, les dépenses de fonctionnement du syndicat doivent être rationalisées et les recettes optimisées, en assurant principalement un taux de couverture des contributions de nos EPCI à notre réel besoin de financement (en se basant sur les coûts réel grâce à la matrice des coûts), afin de retrouver une épargne nette positive dès 2024. Et parallèlement, la recherche des recettes d'investissement doit se poursuivre pour le subventionnement des projets phares du mandat.

2023 a également été marqué par le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes : ce contrôle visait à examiner la régularité, la qualité de la gestion et fiabilité des comptes du syndicat sur le périmètre 2018- 2023. Il s'est déroulé sur une période de 2 mois et demi : au moyen de questionnaires successifs (demande de pièces et d'explications) et d'auditions sur place. Le contrôle a été clôturé en fin d'année : en attente du rapport d'observation provisoire.

L'intervention de la CRC nous a permis de corriger quelques irrégularités techniques comptable, ce qui explique également le résultat négatif de la clôture de l'exercice 2023, plus conséquent que les années précédentes (effet rattachement, moins de retard sur la liquidation des factures...). En effet, ce résultat exceptionnel influencé par la CRC englobe 15 mois de facturations (septembre / novembre / décembre 2022 et les factures 2023).

Dans un contexte inflationniste et avec beaucoup d'incertitude, l'objectif financier au titre du Budget Primitif 2024 reste inchangé à savoir :

- Garantir un service de qualité aux usagers ;
- Un budget orienté vers le défi environnemental ;
- Investir pour mener à bien les projets stratégiques du mandat ;
- Conserver des marges de manœuvre en maintenant la situation financière saine du syndicat.

Ces objectifs impliquent de lisser les dépenses d'équipement sur plusieurs années afin de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 12 années et un taux d'épargne brute supérieur à 8 %, gages de bonne santé financière pour les prêteurs et cofinanceurs, qui reste une volonté et un objectif important pour le Sigidurs.

A noter qu'en 2024, le « budget vert » va se généraliser dans les collectivités : il constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques. Cette notion sera intégrée dans le budget 2024 du syndicat.

En ce sens, cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation de notre patrimoine continuera de guider nos projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée sur le mandat. Ainsi, les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés en 2024.

Enfin, les premiers équilibres montrent que le Sigidurs, dans ce contexte, pour couvrir son besoin en investissement courant devra recourir à l'emprunt sur 2024.

## 4. Annexes

### 1/ Etat de la dette

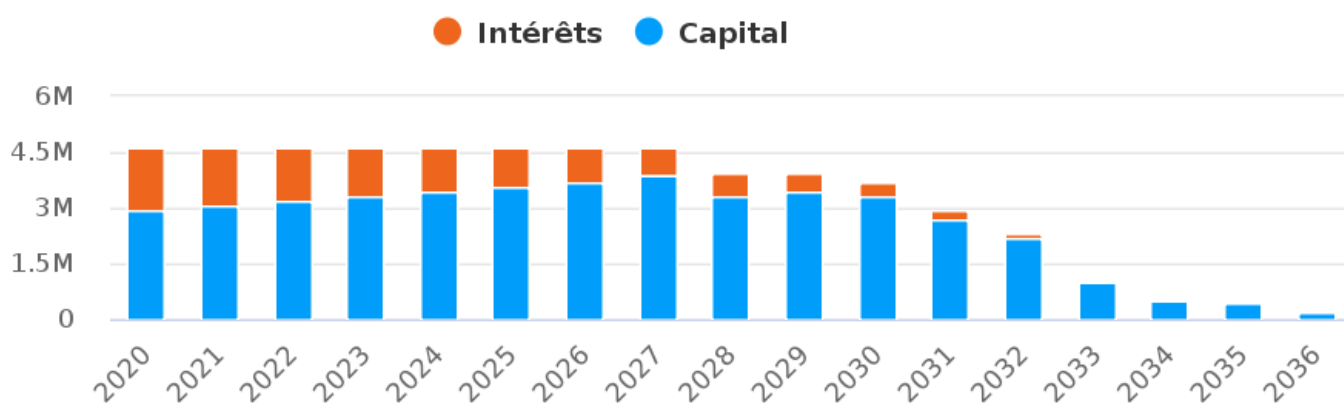
En 2023, le montant prévisionnel des annuités de remboursement de la dette (intérêt + capital) s'élève à 4,634 M€, représentant une participation de 11,08 € par habitant.

Aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer les investissements de l'année 2023. Le dernier emprunt contracté date de 2012. A date, au regard de la consolidation du projet de BP 2024, un emprunt d'équilibre pourrait être nécessaire (réunion de travail en cours avec FinanceActive).

Pour 2024, le montant des annuités de remboursement demeure quasi constant à 4,635 M€ soit une participation à l'habitant de 10,99 €.

Le montant du capital restant dû au début de l'exercice 2024 se chiffre à 30,341 M€, soit un endettement de 72 € par habitant.

12 emprunts demeurent, tous à taux fixe (taux moyen de 3,87 %).



### 2 / Fond de Roulement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 prev
Fonds de roulement en fin d'exercice	29 394 058	27 486 026	25 544 685	22 978 690	21 699 125	10 780 523

### 3/ Ratio clés

- Coût à l'habitant

Ci-dessous le coût à l'habitant par compétence pour l'année 2023. Les coûts prennent en compte la totalité des dépenses toutes sections confondues liées à la compétence (hors recettes).

	COUT A L'HABITANT			
	CA 2021	CA 2022	CA 2023 Prev	BP 2024
PREVENTION	1,37 €	0,56 €	1,13 €	1,82 €
COLLECTE	41,63 €	49,33 €	58,81 €	57,61 €
TRAITEMENT	56,03 €	60,16 €	79,18 €	82,02 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>99,03 €</b>	<b>110,05 €</b>	<b>139,12 €</b>	<b>141,45 €</b>

▪ Taux de TEOM des EPCI

	2019	2020	2021	2022	2023
CARPF	6,94%	6,94%	6,94%	6,94%	6,94%
CAPV	6,25%	6,36%	6,24%	6,49%	6,29%
C3PF	8,31%	7,97%	7,54%	7,29%	7,02%

Pour info :

CAPV (EMERAUDE)	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022	TEOM 2023
ANDILLY	5,93%	6,43%	7,16%	7,06%	6,91%
DEUIL-LA-BARRE	6,20%	6,59%	7,10%	6,93%	6,78%
ENGHIEN-LES-BAINS	4,73%	5,04%	5,36%	5,13%	5,05%
GROSLAY	7,00%	7,64%	7,93%	7,68%	7,16%
MARGENCY	4,63%	4,96%	5,21%	5,04%	5,16%
MONTLIGNON	7,75%	8,34%	8,90%	8,76%	8,68%
MONTMAGNY	7,83%	8,40%	9,21%	9,46%	9,47%
MONTMORENCY	5,62%	6,07%	6,57%	6,50%	6,49%
SAINT-GRATIEN	5,65%	6,00%	6,67%	6,87%	6,76%
SAINT-PRIX	6,64%	7,16%	7,50%	7,30%	7,04%
SOISSY-SOUS-	5,63%	6,10%	6,68%	6,72%	6,77%

C3PF (TRI-OR)	TEOM 2019	TEOM 2020	TEOM 2021	TEOM 2022	TEOM 2023
ASNIERE SUR OISE	8,69%	8,79%	9,29%	9,57%	9,33%
BAILLET EN France	8,42%	8,51%	7,77%	8,24%	7,87%
BELLOY EN France	9,05%	9,15%	9,89%	10,42%	9,95%
MAFFLIERS	9,07%	9,17%	9,71%	9,48%	8,83%
MONTSOULT	9,25%	9,35%	9,57%	9,19%	8,98%
SAINT MARTIN DU TERTRE	9,60%	9,71%	10,57%	11,14%	10,33%
SEUGY	9,20%	9,02%	9,20%	9,73%	9,46%
VIARME	10,06%	10,17%	10,61%	10,41%	10,70%
VILLAINES SOUS BOIS	8,51%	8,60%	8,50%	9,00%	7,90%

Prospective 2022 >2025 et +  
Plan Pluriannuelle d'Investissement

La mise en œuvre de Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en 2020, a été réactualisé en fin d'année par les services concernés. Cet outil permet d'anticiper l'avenir en proposant une vision prospective et synthétique à 5 ans sur les dépenses des équipements.

GRAND PROJET 2022 - 2027							MODE DE FINANCEMENT			
Direction / Service	Libellé operation	Coût total opération	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2027	Fonds Propres	Subventions	Emprunts	
									En Val.	En %
DTV / CVE	Habillage Cve	16 450 000 €	795 000 €	4 760 000 €	4 847 500 €	4 847 500 €	0%	0%	15 250 000 €	93%
DTV / Décheterie	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000 €	70 000 €	1 365 000 €	1 365 000 €					
STECH	Acquisition DOUS	2 225 000 €	0 €	1 112 500 €	1 112 500 €		0%	0%	2 225 000 €	100%
STECH	Travaux De Réaménagement t Du Cati	3 300 000 €	2 700 000 €	550 000 €	0 €		53%	47%	0 €	0%
DPS / Prévention	Biodéchets	2 000 000 €	290 500 €	500 000 €	500 000 €	709 500 €	0%	100%	0 €	0%
DTV / Décheterie	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	300 000 €	350 000 €	350 000 €		100%	0%	0 €	0%
DTV / FIL	Projet hydrogène	80 000 €	35 000 €							
DTV / CDT	Construction CDT mutualisé?									
PENPES D'EQUIPEMENTS RECURRENTES 2022 -2027 : ACQUISITION / MAINTENANCE / TRAVAU							MODE DE FINANCEMENT			
COLLECTE/ EGB	Acquisition CPAVBE	10 000 000 €	1 850 000 €	1 850 000 €	1 850 000 €	1 850 000 €	26%	0%	7 400 000 €	74%
COLLECTE/ EGB	Acquisition CPAVBA	9 000 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	89%	0%	960 000 €	11%
STECH/ REGIE	Acquisition bacs CPAP	6 500 000 €	1 020 000 €	1 020 000 €	1 020 000 €	1 020 000 €	37%	0%	4 080 000 €	63%
DTV / Décheterie	Renouveau Du Parc De Benes (Benes Réformées Mises En Place En 2008 Et 2013)	750 000 €	130 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	43%	0%	430 000 €	57%
DTV / CVE	Mise En Conformité Mtd-Bref	640 000 €	485 000 €				24%	0%	485 000 €	76%
DTV / CVE	Implantation De Ramoneurs Micro Explosifs	600 000 €					100%	0%	0 €	0%
DTV / CVE	Création D'Un Magasin De Pièces Détachées	500 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	20%	0%	400 000 €	80%
DSI	Equipement informatiques	300 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	33%	0%	200 000 €	67%
DTV / CVE	Revamping De L'Isolation Des Fours/Chaudières Et Traitement Des Fumées	250 000 €		100 000 €	100 000 €	50 000 €	0%	0%	250 000 €	100%
COM	Site internet + application MONTRI	102 000 €	102 000 €				0%	0%	102 000 €	100%
<b>TOTAL GRANDS PROJETS :</b>		<b>28 155 000 €</b>	<b>4 190 500 €</b>	<b>8 637 500 €</b>	<b>8 175 000 €</b>	<b>5 557 000 €</b>	<b>38%</b>	<b>0%</b>	<b>17 475 000 €</b>	<b>62%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS RECURRENTES</b>		<b>27 920 000 €</b>	<b>3 492 000 €</b>	<b>3 460 000 €</b>	<b>3 460 000 €</b>	<b>3 410 000 €</b>	<b>50%</b>	<b>0%</b>	<b>13 822 000 €</b>	<b>50%</b>
<b>TOTAL PPI :</b>		<b>56 075 000 €</b>	<b>7 682 500 €</b>	<b>12 097 500 €</b>	<b>11 635 000 €</b>	<b>8 967 000 €</b>	<b>44%</b>	<b>0%</b>	<b>31 297 000 €</b>	<b>56%</b>



## Tableau AP/CP :

### ✚ Suivi des AP/CP par nature pour le BP 2024

N°AP/CP	Libellé operation	AP	Antérieur	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022-1	Habillage Cve	16 450 000 €	1 200 000 €	795 000 €	4 760 000 €	4 847 500 €	4 847 500 €
2022-2	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000 €		70 000 €	1 365 000 €	1 365 000 €	
2022-2	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	300 000 €	300 000 €	350 000 €	350 000 €	
2022-3	Biodéchets	2 000 000 €		290 500 €	500 000 €	500 000 €	709 500 €

N°AP/CP	Libellé operation	AP	CP 2024
2022-1	Habillage Cve	16 450 000 €	795 000 €

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	PROJET BP 2024
UIOM	7213	2031	ARCHITEC	CVE	STRUCT	MOE COUVERTURE ARCHITECTURALE	750 000,00
UIOM	7213	2031	ARCHITEC	CVE	STRUCT	19SVE02 - AMO HABILLAGE CVE	20 000,00
UIOM	7213	2031	ARCHITEC	CVE	STRUCT	RELEVÉ DES RESEAUX ET DIAGNOSTICS STRUCTURE	25 000,00

N°AP/CP	Libellé operation	AP	CP 2024
2022-2	Gonesse 2 Travaux De Construction Déchèterie	2 800 000 €	70 000 €
2022-2	Gonesse 2 Acquisitions Foncières	1 300 000 €	300 000 €

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	PROJET BP 2024
DECH	7212	2031	GONESSE2	GONE	STRUCT-HT	BUREAU D'ETUDES AMO/MOE GONESSE2	70 000,00
AFJU	720	2111	GONESSE2	GONE	STRUCT	Acquisition terrain	300 000,00

N°AP/CP	Libellé operation	AP	CP 2024
2022-3	Biodéchets	2 000 000 €	290 500 €

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Libellé	PROJET BP 2024
PRSE	7212	2135	BIODECHET	PREV	STRUCT	BIOSEAUX BIODECHETS	31 575,00
PRSE	7212	2135	BIODECHET	PREV	STRUCT	DOTATION BIOSEAUX EXPERIMENTATION BIODECHETS	181 165,00
PRSE	7212	2135	BIODECHET	PREV	STRUCT	SACS KRAFT BIODECHETS	77 760,00